



**Est
Ensemble**
Grand Paris

Pour le climat
et la justice sociale!

Révision du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Est Ensemble

Dossier de concertation préalable

Deuxième phase de concertation
4 octobre – 8 décembre 2022



Sommaire

GLOSSAIRE	4
PRÉAMBULE	6
1. CONTEXTE	7
Présentation du territoire	7
Présentation d'Est Ensemble	11
2. LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	14
Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial ?	14
Le PCAET d'Est Ensemble	15
L'articulation du PCAET avec les documents de planification territoriale	17
Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PCAET d'Est Ensemble	19
Le bilan global des actions	20
Illustration des principaux projets climat-air-énergie conduits	25
LES ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE DU TERRITOIRE	40
Le diagnostic territorial du PCAET	40
Les études complémentaires	51
Les enjeux de la révision du PCAET	58
LES MODALITÉS DE RÉVISION ET DE CONCERTATION DU NOUVEAU PCAET	60
Les modalités de révision	60
Les modalités de la concertation préalable	62
Le site Internet dédié et la communication avec le public	75
La clôture et le bilan de la concertation préalable	75
Les étapes ultérieures	75

Le calendrier général de la concertation préalable	76
Le calendrier de la deuxième phase de la concertation préalable	77

GLOSSAIRE

ACV : Analyse du cycle de vie	MGP : Métropole du Grand Paris
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	MRAE : Mission régionale de l'évaluation environnementale
ALEC-MVE : Agence locale de l'énergie et du climat - Maîtrisez Votre Énergie	NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la République
AMI : Appel à manifestation d'intérêt	NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
BBC : Bâtiment basse consommation	OMS : Organisation mondiale de la santé
BEGES : Bilan des émissions de gaz à effet de serre	OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable	OPH : Office public de l'habitat
CNDP : Commission nationale du débat public	PCAEM : Plan climat-air-énergie métropolitain
CNRS : Centre national de la recherche scientifique	PCAET : Plan climat-air-énergie territorial
COT : Contrat d'objectifs territorial	PDU : Plan de déplacements urbains
COTEC : Contrat d'objectifs territorial énergie climat	PDUiF : Plan de déplacements urbains d'Île-de-France
CRIDF : Conseil régional d'Île-de-France	PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement	PPA : Plan de protection de l'atmosphère
DRIEA : Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement	PPE : Programmations pluriannuelles de l'énergie
EEDD : Education à l'environnement et au développement durable	PPVE : Participation du public par voie électronique
EnR : Énergies renouvelables	PREPA : Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
ENR&R : Énergies renouvelables et de récupération	PRU : Projet de renouvellement urbain
EPCI : Établissement public de coopération intercommunal	RAD : Référentiel Aménagement Durable
EPT : Établissement public territorial	RE 2020 : réglementation environnementale 2020
ESS : Évaluation environnementale stratégique	SDRIF : Schéma directeur de la région Ile-de-France
FAAHP : Fond d'Aide à l'Amélioration de l'Habitat Privé	SCoT : Schéma de cohérence territoriale
FEDER : Fonds européen de développement régional	SNBC : Stratégie nationale bas-carbone
GES : Gaz à effet de serre	SRB : Schéma régional biomasse
HVE : Haute valeur environnementale	SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
IRD : Institut de recherche pour le développement	TVB : Trame Verte et Bleue
LOM : Loi d'orientation des mobilités	ZAC : Zone d'aménagement concerté
LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte	ZFE : Zone à faibles émissions



PRÉAMBULE

Le présent dossier de concertation préalable a pour objectif d'informer le public sur les modalités de révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Établissement public territorial (EPT) Est Ensemble.

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et la loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ont rendu obligatoire l'élaboration d'un PCAET pour les territoires métropolitains. Est Ensemble est donc coordinateur de la transition énergétique sur son territoire et est tenu à mettre en œuvre un PCAET pour une durée de 6 ans. Le premier PCAET d'Est Ensemble a été adopté en 2017. On en trouvera le détail à la section 2.2, page 13 et un bilan au 1^{er} septembre 2021 à la section 2.4, page 15.

Le PCAET d'Est Ensemble, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, doit être compatible avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), adopté le 12 novembre 2018, qui fixe une feuille de route d'ici à 2050 pour organiser la transition écologique au sein de la Métropole du Grand Paris.

La composition du dossier répond aux obligations réglementaires détaillées dans l'article R. 121 – 20 du Code de l'environnement.

Il s'articule autour de cinq grandes parties :

- Une introduction du contexte du territoire qui comprend la liste des communes concernées par le plan et les compétences d'Est Ensemble ;
- Les objectifs et caractéristiques principales du plan ;
- Les enjeux majeurs relevés sur le territoire ;
- Les pistes de réflexion pour guider la révision du plan ;
- Les modalités d'élaboration et de concertation du nouveau plan.

1. CONTEXTE

Présentation du territoire

Le territoire d'Est Ensemble s'étend sur une surface de 3 850 hectares dans le département de la Seine-Saint Denis en région Ile-de-France. Avec une population de 426 389 habitants, il regroupe neuf villes : Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, et Romainville.

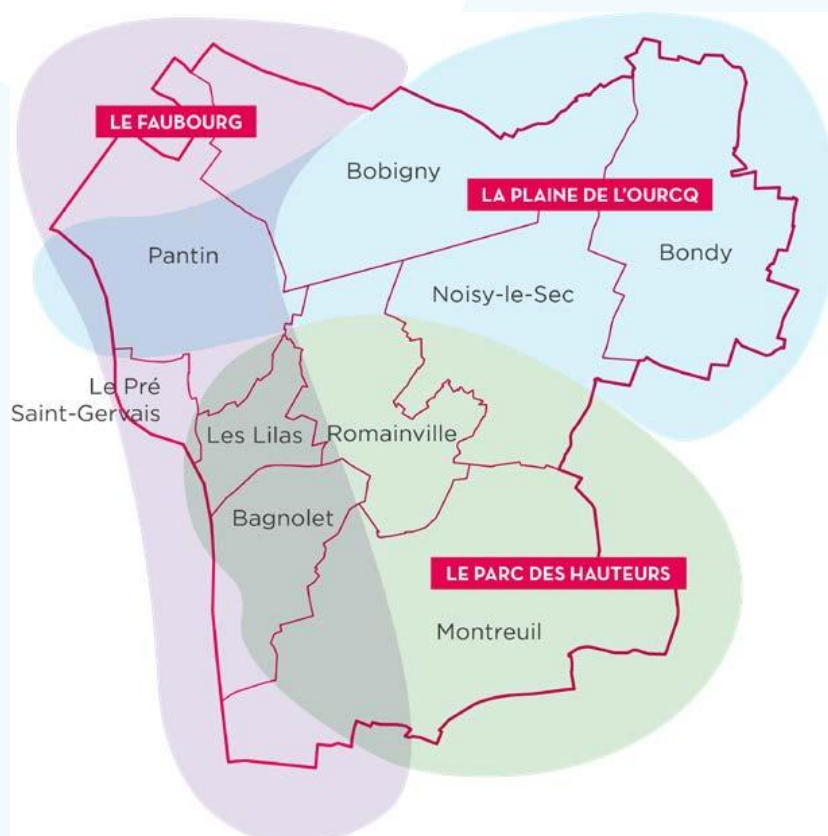


Figure 1 Les territoires d'entraînement d'Est Ensemble et les limites administratives de ses communes

Le développement du territoire d'Est Ensemble est structuré autour de 3 territoires d'entraînement qui totalisent plus de 1 800 000m² constructibles :

- **La Plaine de l'Ourcq** : marqué par son passé industriel et logistique, ce territoire se tourne vers le canal de l'Ourcq, à la fois élément paysager atypique et lieu de promenade. Au cœur d'un réseau de transport dense à venir, cet espace offre un potentiel de mutation exceptionnel pour dessiner une ville durable, attractive et ouverte sur l'économie et le commerce de demain sur près de 200 hectares.
- **Le Parc des Hauteurs** : situé sur le plateau de Romainville, ce territoire d'une centaine de mètres d'altitude se caractérise par des rues en pente, une ceinture de forts défensifs construits au XIXe siècle, et de grands parcs aménagés sur d'anciennes carrières de gypse. Le projet proposé est une stratégie innovante de mise en valeur et en synergie de ces espaces afin de constituer à terme un archipel unique de 300 hectares d'espaces verts publics. Il traverse les villes de Bagnole, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville, en intégrant également Paris, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois.

- **Le Faubourg** : comprenant la première couronne parisienne de Pantin à Montreuil, cet espace est marqué par une forte diversité d'activités et par la présence importante d'un habitat indigne ou insalubre. Il est composé de quartiers animés, mélangés, combinant petites usines, locaux d'activités, habitat collectif privé et social, et de petites maisons, commerces, restaurants. Territoire de contrastes, il mêle des populations très variées et de nombreuses polarités économiques et d'échanges.

Les caractéristiques et enjeux majeurs du territoire

Confronté aux grands enjeux environnementaux du 21^{ème} siècle, le territoire d'Est Ensemble, présente des atouts mais également des vulnérabilités :

- Un territoire densément urbanisé : densité la plus élevée en Ile-de-France après Paris (108,7 hab./ha contre 206 hab./ha à Paris, 87 hab./ha dans la Métropole du Grand Paris et 4,5 hab./ha en Région Ile-de-France) ;
- Un territoire peu végétalisé : si l'on prend en compte l'ensemble des espaces verts ouverts au public sur le territoire, seuls 6 m² d'espaces de nature sont accessibles par habitant (11m² recommandés par l'OMS ; 15,6m² sur le territoire de la Métropole et 97m² en Région Ile-de-France). Les espaces publics sont en effet principalement minéralisés ;
- Des indicateurs de précarité très élevés, qui amplifient la vulnérabilité de la population face aux crises : avec 19 % de chômage, 28 % de pauvreté, 40 % d'habitants dans 19 quartiers classés « politique de la ville » et 32 % des foyers en situation de précarité énergétique (versus 15 % pour la Métropole du Grand Paris), le territoire d'Est Ensemble est situé dans le département le plus affecté par la crise sanitaire Covid-19.
- Une forte dépendance pour son approvisionnement en matériaux, énergie (98% est produite en dehors du territoire), alimentation et eau ;
- Un territoire au passé industriel et maraîcher : des atouts patrimoniaux (gestion de 3 parcs, 2 parcs Natura 2000¹, 8 noyaux primaires² de la trame verte et bleue³) mais aussi des pollutions héritées de l'activité industrielle sur le territoire ;
- Un territoire attractif où l'immobilier est cher et la concurrence foncière forte : un frein majeur pour développer des projets alternatifs au logement ou tertiaire ;
- Un territoire de grands projets d'aménagement : 12 projets de rénovation urbaine (PRU) à hauteur d'1 milliard d'euros d'investissement public / 11 zones d'aménagement concerté (ZAC) qui constituent une ressource pour le réemploi de matériaux de construction, soit un rapport de 1 à 3 entre les gisements de matériaux issus des déconstructions prévues et les besoins pour les constructions nouvelles. Un nombre important de friches et fonciers vacants temporairement qui représentent des potentiels d'amorçage de projets ;
- Un territoire contraint par des infrastructures de transit routier et ferroviaire (plusieurs autoroutes, routes départementales, périphérique parisien) : des secteurs de cumul de nuisances, peu de zones de calme préservées des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques ;

¹ Les sites Natura 2000 sont des sites qui visent à protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. Source : Centre de ressources Natura 2000, [Qu'est ce que Natura 2000 ? | Natura 2000](#)

² Les noyaux primaires sont des réservoirs de biodiversité de plus de 5 hectares.

³ « La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements » Source : Centre de ressources TVB, [Définitions de la Trame verte et bleue | Trame verte et bleue](#).

- Un territoire qui offre un accès aux transports en commun⁴ inégal et peu de projets d'amélioration à courte échéance (mise en service du métro Grand Paris Express en 2030 – v. Annexe 1) alors que la mise en place d'une zone de faible émission (ZFE)⁵ génère déjà des restrictions croissantes pour les véhicules thermiques (interdiction totale en 2030) vis-à-vis des habitants d'Est Ensemble ;
- Un territoire de toutes les mixités socio-économiques : à l'ouest, dans la plupart des quartiers limitrophes de Paris des cinq communes de faubourg, une « gentrification » en cours (montée des catégories sociales supérieures, progression des emplois de cadres, recul de l'emploi industriel, etc.) ; à l'est et au nord (Bondy, Bobigny, Noisy-le-Sec), des évolutions sociodémographiques essentiellement marquées par une immigration récente avec peu de revenus ; un peu partout, des classes moyennes, fragilisées ou pas, qui migrent vers la proche Seine-et-Marne ou quittent la région parisienne ;
- Un territoire de toutes les richesses sociales et culturelles : la population immigrée⁶ résidente sur le territoire représente 29 % de la population totale⁷. Les communes de Bobigny, Pantin et Bondy enregistrent des taux de population immigrée plus élevés. Cette population apporte une diversité sociale et culturelle qui représente l'avenir du territoire d'Est Ensemble. L'objectif est que cette diversité fasse société, c'est-à-dire qu'elle permette l'épanouissement de chacun, le respect de tous, et qu'elle enrichisse le collectif de son pluralisme ;
- Un territoire d'innovation économique, environnementale et sociale : un foisonnement d'acteurs de l'innovation, particulièrement dans le domaine de l'économie sociale et solidaire qui représentent un fort potentiel de développement, d'emplois, d'innovation et d'exemplarité environnementale localement.

⁴ 3 lignes de tramway (1, 3, 4) ; 5 lignes de métro (3, 5, 7, 9, 11) et 1 ligne de RER (E)

⁵ « Les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ont été créées pour protéger les habitants des villes et métropoles où la pollution de l'air est importante. Dans le périmètre d'une ZFE-m, seuls les véhicules les moins polluants (en fonction de leur certificat Crit'Air) ont le droit d'y circuler. » Source : [Des zones à faibles émissions pour améliorer la qualité de l'air : découvrez les résultats des actions du Gouvernement | Gouvernement.fr](#)

⁶ « Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration [en 1991], un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. » Source : INSEE, Définitions, méthodes et qualité, « Immigré » <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1328>

⁷ Département Seine-Saint-Denis. Décryptage(s) : Les Populations Immigrées de Seine-Saint-Denis. Novembre 2019 -Numéro 7 [Etude sur la population immigrée en Seine-Saint-Denis \[Centre de Ressources Partenaires\] \(seinesaintdenis.fr\)](#)

Le territoire d'Est Ensemble en chiffres

	Est Ensemble	Métropole du Grand Paris	Seine-Saint-Denis
Qualité urbaine et transports			
Densité de population (par hectare – Insee, 2018)	108,7	87	69
Espaces verts accessibles (Est Ensemble, 2020) ⁸	6 m²	15,6 m ²	NR
Indicateur d'accessibilité aux transports en commun (2016, APUR) ⁹	37%	60%	NR
Situation socio-économique des ménages			
Revenu disponible médian (Insee Filosofi, 2017)	16 750 €	22 880 €	17 310 €
Taux de chômage (Insee Filosofi, 2017)	19 %	14 %	19,0 %
Taux de population non diplômée	37,5 %	26,1 %	39 %
Population sous le seuil de pauvreté (Insee Filosofi 2017)	28,4 %	17%	28%
Caractéristiques de l'habitat			
Part de logements locatifs sociaux (RPLS, 2018)	41,1 %	24,9 %	36,7 %
Part de logements potentiellement indignes (2013) ¹⁰	8,5 %	5,4 %	7,4 %
Conditions de logement des ménages			
Part de ménages en situation de suroccupation (Insee, 2017)	20,7%	19 %	21%
Part de ménages en précarité énergétique	32 %	15 %	NR

Figure 2 Chiffres clés du territoire en comparaison avec la Métropole du Grand Paris et le Département Seine-Saint-Denis. Source : INSEE 2015 sauf mentions contraires

⁸ *Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*. Accessible ici : [PLUi actuellement en vigueur | Est Ensemble \(est-ensemble.fr\)](https://www.est-ensemble.fr/plui-actuellement-en-vigueur)

⁹ *L'accessibilité aux transports en commun se définit en fonction de la distance qui existe entre la population de chaque carreau et le transport en commun le plus proche. Sont considérées comme ayant une bonne accessibilité aux transports en commun toutes les personnes résidant à moins de 500m d'un métro ou d'un tramway et à moins de 1000m d'un RER ou d'un train.* Source : APUR, [Data Portraits Paris/Grand Paris – arrondissements, communes, territoires - Données \(apur.org\)](https://www.apur.org/data-portraits-paris-grand-paris-arrondissements-communes-territoires-donnees)

¹⁰ Source : APUR, [L'habitat indigne : un enjeu social autant qu'immobilier dans la Métropole du Grand Paris – Extrait du diagnostic du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement \(PMHH\) | Apur](https://www.apur.org/l-habitat-indigne-un-enjeu-social-autant-qu-immobilier-dans-la-metropole-du-grand-paris)

Présentation d'Est Ensemble

Créée en 2010, la Communauté d'agglomération Est Ensemble est le fruit de l'ambition commune des élus de neuf villes de Seine-Saint-Denis. Au 1^{er} janvier 2016, elle est devenue l'Établissement public territorial (EPT) Est Ensemble. Dès 2010, les grands principes fondateurs ont été de faire d'Est Ensemble un territoire de projets avec un objectif politique ambitieux : construire un territoire populaire, écologique et solidaire, ouvert sur le monde.

Est Ensemble est un acteur-clé de la métropole francilienne. Bagnole, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville ont adopté un pacte territorial qui a identifié 3 grands défis pour l'avenir d'Est Ensemble :

- Proposer à chacun les conditions de l'émancipation et du bien vivre
- Relever le défi du rayonnement et de l'attractivité du territoire
- Faire d'Est Ensemble une éco-agglomération.

Depuis sa création, l'administration s'est progressivement structurée, à la fois par des recrutements externes et par l'accueil d'agents transférés des villes fondatrices. Est Ensemble est passé de 115 agents en 2011 à 1253 agents aujourd'hui, répartis sur 62 équipements.

L'EPT couvre l'ensemble du territoire en offre de services de proximité, dans toutes ses compétences : conservatoires, maisons de l'emploi, bibliothèques, médiathèques, pépinières d'entreprises, piscines, cinémas, points d'accès au droit, centres techniques, parcs et espaces verts...

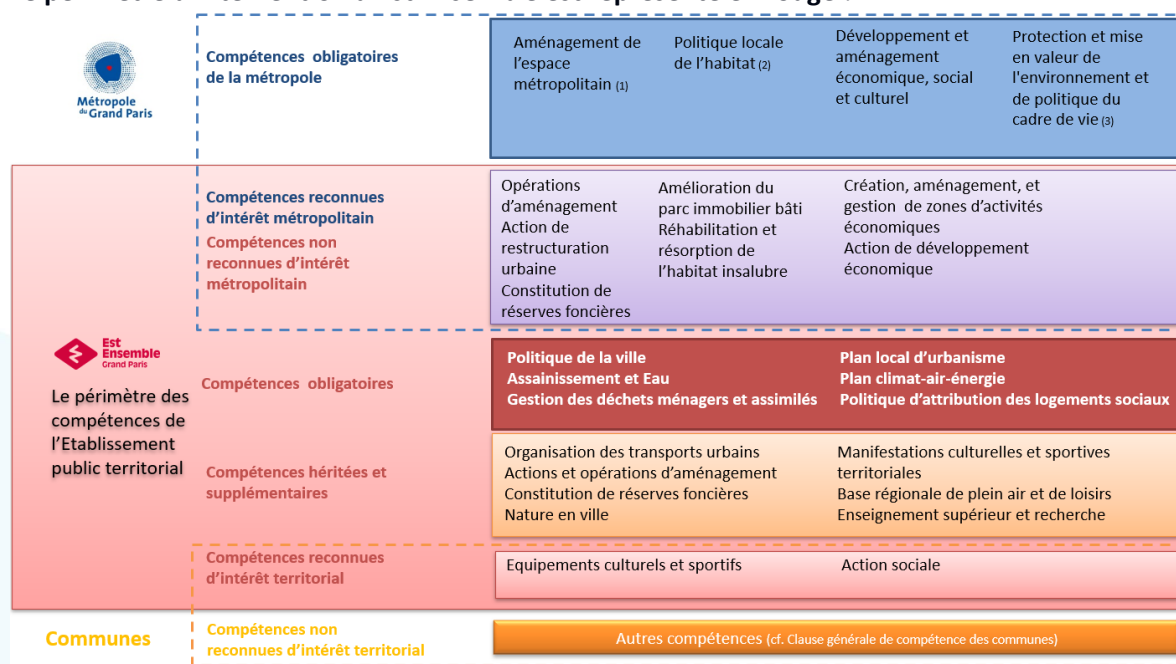
Les compétences d'Est Ensemble

Les compétences d'Est Ensemble sont règlementées par le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015¹¹.

Le schéma suivant représente la répartition des compétences entre les différentes autorités communales, intercommunales et métropolitaines. L'EPT exerce une partie des compétences obligatoires de la Métropole du Grand Paris lorsque celle-ci ne l'a pas reconnu d'intérêt métropolitain. À l'inverse, le champ de compétences des villes s'étend à celles dont l'EPT n'a pas reconnu l'intérêt territorial. Une description détaillée des compétences de l'EPT est disponible en annexe.

¹¹ Pour une présentation détaillée des compétences d'Est Ensemble voir l'Annexe 2

Le périmètre d'intervention d'Est Ensemble est représenté en rouge :



Légende : périmètre d'intervention d'Est Ensemble

Figure 3 Schéma des compétences d'Est Ensemble. Source : Est Ensemble, 2021¹²

Le schéma ci-dessus met en évidence que l'existence de compétences partagées complexifie la lisibilité et la mise en œuvre de l'action publique des collectivités à l'échelle communale, territoriale et métropolitaine. Si d'un côté les compétences obligatoires sont assez claires à chaque échelle, le partage des compétences et l'enchevêtrement qui en découle constitue un obstacle du point de vue opérationnel et administratif. Est Ensemble joue un rôle fondamental pour asseoir le rôle des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) dans ce panorama complexe, favoriser la prise de décisions coordonnées et renforcer les synergies entre les villes, le territoire et la métropole.

Concrètement, ces compétences se traduisent dans la gestion d'un riche patrimoine culturel et infrastructurel ainsi que dans la coordination de plusieurs projets d'aménagement et des politiques structurantes qui dessinent le développement du territoire :

- **Est Ensemble agit pour unifier l'offre de services publics à l'échelle du territoire et gère :**
 - 8 conservatoires et un auditorium, 13 bibliothèques-médiathèques, 6 cinémas et 12 piscines.
 - 3 grands parcs urbains : le Bois de Bondy, le Parc des Beaumonts à Montreuil, et le Parc des Guillaume à Noisy-le-Sec.
 - 3 maisons de l'emploi, des équipements d'accès au droit.
 - De grands services urbains, en direct ou en délégation (eau, assainissement, déchets, propreté - pour les corbeilles de rue et les tas sauvages -).

¹² Compétences obligatoires de la Métropole du Grand Paris (v. figure 3) :

(1) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

(2) Programme local de l'habitat ; Politique du logement ; Aides et actions en faveur du logement social ; Action en faveur du logement des personnes défavorisées

(3) Lutttes contre la pollution de l'air ; Lutttes contre les nuisances sonores ; Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- Une pépinière d'entreprises et un centre de ressources pour les métiers d'art (la Maison Revel).
- **Est Ensemble agit pour la cohésion sociale et territoriale**
 - Signature du premier contrat de ville d'Île-de-France, qui engage Est Ensemble, l'État et de nombreux partenaires dans le financement d'un ensemble d'actions concertées pour les quartiers en difficulté. Un Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi communautaire.
 - Près de 4 000 logements privés bénéficiant de dispositifs incitatifs d'amélioration ou de résorption de l'indignité.
 - Accompagnement de projets d'envergure engagés par les Villes : l'auditorium de Bondy, les futurs conservatoires (Pré-Saint-Gervais et Pantin), la construction de la bibliothèque des Courtilières à Pantin, la piscine des Hauts-de-Montreuil etc...
- **Est Ensemble agit pour le développement durable et l'innovation sociale et économique**
 - Accompagnement de toutes les entreprises et des filières stratégiques où qu'elles soient sur le territoire (Schéma de développement économique, pépinières d'entreprises, trophées de l'économie verte).
 - Définition des politiques en faveur d'un territoire écologique, populaire et solidaire, au travers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, du Programme Local de l'Habitat, du Plan Climat-Air-Energie Territorial, du Plan Economie Circulaire, et du Plan Zéro Déchets...

Contrat de ville 2015-2020

Le 28 mai 2015, Est Ensemble, ses neuf villes membres, l'Etat et de nombreux partenaires dont le Conseil régional et le Conseil départemental ont signé un « Contrat de ville » qui cible 21 quartiers à enjeux, identifiés comme nécessitant le déploiement de politiques de cohésion urbaine et de solidarité et une mobilisation accrue des leviers et politiques de droit commun.

Pour en savoir plus : [Contrat de Ville et renouvellement urbain | Est Ensemble \(est-ensemble.fr\)](https://www.est-ensemble.fr/contrat-de-ville-et-renouvellement-urbain)

2. LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document stratégique qui permet de planifier et coordonner la transition écologique sur le territoire. Ce document cadre vise à atténuer les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire, améliorer la qualité de l'air, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables, et à augmenter la résilience du territoire aux impacts des changements climatiques.

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a rendu obligatoire l'élaboration d'un PCAET pour les territoires métropolitains. Le PCAET est mis en œuvre pour une durée de 6 ans et son contenu est fixé par la loi (articles R. 229-51 à R. 229-56 du Code de l'environnement).

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le PCAET doit être compatible avec le PCAEM (Plan Climat Air Energie Métropolitain), adopté le 12 novembre 2018, qui fixe une feuille de route jusqu'en 2050 pour organiser la transition écologique au sein de la Métropole du Grand Paris. Il se compose des éléments suivants :

- Un diagnostic climat air énergie qui détermine les enjeux du territoire ;
- Une stratégie et des objectifs territoriaux ;
- Un programme d'actions ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le diagnostic territorial permet de dégager les enjeux du territoire en matière de pollution atmosphérique, de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, et de sa vulnérabilité aux effets du changement climatique.

Quant à la stratégie territoriale, elle identifie les priorités et les objectifs de l'établissement ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;

Le Plan Climat-Air-Energie Métropolitain (PCAEM)

Le PCAEM a pour objectif de faire converger l'action des 131 communes de la Métropole du Grand Paris en faveur de la résilience climatique, de la transition énergétique et de la qualité de l'air en favorisant les synergies et en promouvant les actions locales et métropolitaines. Cette ambition s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- accroître la résilience de la Métropole face aux effets du changement climatique ;
- assurer une qualité de l'air conforme aux seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- réduire massivement les consommations énergétiques ;
- développer massivement la production locale des énergies renouvelables et de récupération.

Le PCAET d'Est Ensemble doit comprendre un programme d'actions permettant, dans ses domaines de compétences, de participer au respect des objectifs fixés par le PCAEM. Le PCAET est soumis à avis au conseil de la Métropole du Grand Paris.

Pour plus d'information :

<https://www.metropolegrandparis.fr/fr/plan-climat-air-energie-metropolitain-76>

- Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Adaptation au changement climatique.

Cette stratégie est élaborée et déclinée dans un programme d'actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, programme qui comprend les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics concernés.

Le PCAET intègre en outre un dispositif de suivi et d'évaluation. Ce dispositif décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Tout au long de son élaboration, le PCAET fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (ESS) qui permet de limiter les incidences négatives de sa mise en œuvre sur l'environnement (article R. 122 – 17 du Code de l'environnement). Cette évaluation est constituée d'un état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolution, d'une analyse des incidences de la mise en œuvre du PCAET, d'une justification des choix retenus au regard de leurs incidences et d'un dispositif de suivi. Elle contribue en outre à la bonne information du public et facilite sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET. Elle donne lieu à un rapport sur les incidences environnementales (article R122-20 du Code de l'environnement).

Le PCAET d'Est Ensemble

Dès sa création en 2010, Est Ensemble s'est engagé dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Face à l'urgence climatique, le PCAET constitue une réponse locale aux enjeux du changement climatique et une opportunité pour engager concrètement le territoire d'Est Ensemble dans la transition écologique.

Ce document fixe les grandes orientations stratégiques de la politique de transition écologique du territoire (réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), diminution des consommations d'énergie, qualité de l'air et adaptation du territoire aux changements climatiques) et vise l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris :

- Neutralité carbone à l'horizon 2050 (soit une division à minima par 6 des émissions de GES),
- - 40% de consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012 d'ici à 2030,
- + 33% d'énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique en 2030.

Adopté en février 2017, le PCAET d'Est Ensemble a été élaboré avec les villes et acteurs du territoire. Il fait suite à une phase de diagnostics qui a permis en 2013-2014 d'identifier les enjeux climat-air-énergie du territoire. En 2015, ce diagnostic a été partagé lors d'une concertation intitulée « Parlons Climat » qui a permis de recueillir plus de 160 propositions d'actions des acteurs du territoire (habitants, associations, agents et élus du territoire, entreprises...). Près de 450 personnes ont

directement participé à cette concertation dont les contributions sont consignées dans un « livre blanc de la concertation ». L'ensemble des documents produits dans le cadre de cette démarche est disponible sur le site internet d'Est Ensemble : <https://www.est-ensemble.fr/le-plan-climat-air-energie-territorial>.

Le PCAET d'Est Ensemble adopté en 2017 comprenait 43 actions. Après une mise à jour dans le cadre de la démarche Cit'ergie en 2019 (v. section 2.4.1 ci-dessous), il contient aujourd'hui 54 actions réparties en 8 orientations stratégiques, chacune déclinées en objectifs :

Orientation 1 : Aménager un territoire capable de relever le défi du changement climatique

Objectif 1 : Intégrer la transition énergétique dans l'aménagement du territoire

Objectif 2 : Rafraîchir la ville en intégrant l'eau et la biodiversité

Orientation 2 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins

Objectif 1 : Favoriser les transports en commun et les modes actifs

Objectif 2 : Limiter les émissions polluantes liées au transport de marchandises

Objectif 3 : Définir une politique de lutte contre la pollution atmosphérique

Orientation 3 : Agir contre la précarité et la dépendance énergétique des ménages

Objectif 1 : Accompagner les ménages en précarité énergétique et améliorer le repérage

Objectif 2 : Encourager la transition énergétique de l'ensemble du parc de logements

Orientation 4 : Soutenir la croissance verte et l'économie circulaire

Objectif 1 : Participer au développement des éco-activités

Objectif 2 : Développer l'économie circulaire, le réemploi et le compostage

Orientation 5 : Développer les énergies renouvelables et locales

Objectif 1 : Favoriser l'émergence des réseaux de chaleur

Objectif 2 : Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Orientation 6 : Rendre les citoyens acteurs de la transition énergétique de leur territoire

Objectif 1 : Sensibiliser les habitants aux enjeux de l'énergie et du climat

Orientation 7 : Rendre exemplaire l'administration d'est ensemble

Objectif 1 : Réduire l'empreinte carbone des déplacements quotidiens des agents

Objectif 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Objectif 3 : Réduire les consommations d'eau

Objectif 4 : Réduire les émissions de GES liées aux achats publics

Orientation 8 : Engager et coordonner la politique de transition énergétique du territoire

Objectif 1 : Animer la transition énergétique du territoire

Objectif 2 : Mobiliser les financements vers la transition énergétique

Le bilan de la mise en œuvre des actions du PCAET d'Est Ensemble est détaillé dans la section 2.4 de ce dossier. Un tableau récapitulatif de l'avancement des actions du PCAET est disponible en annexe ainsi qu'un bilan détaillé par orientation.

L'articulation du PCAET avec les documents de planification territoriale

Le PCAET s'inscrit dans un cadre réglementaire international, européen et national résultant :

- A. De l'Accord de Paris sur le Climat, ratifié par la France le 4 novembre 2016, qui fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C ;
- Du « paquet climat-énergie » de l'Union Européenne et des directives européennes en matière de qualité de l'air ;
- Des grandes lois nationales :
 - La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 août 2015 ;
 - La loi Energie Climat du 8 novembre 2019, qui fixe l'objectif national de la neutralité carbone à l'échéance 2050 ;
 - La loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019 qui prévoit que les PCAET doivent intégrer un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques, dénommé « Plan d'action Air ».

Le PCAET doit être compatible¹³ avec les documents cadres établis à l'échelle régionale (article L. 229 – 26 du Code de l'environnement), en particulier :

- Le SRCAE d'Ile-de-France (Schéma Régional Climat Air Energie) arrêté le 14 décembre 2012 ;
- Le PPA d'Ile-de-France (Plan de Protection de l'Atmosphère) approuvé par l'Etat le 31 janvier 2018 ;

A l'échelle métropolitaine, conformément aux dispositions de la loi NOTRe¹⁴, le PCAET doit être compatible avec le PCAEM (Plan Climat Air Energie Métropolitain), adopté le 12 novembre 2018, qui fixe une feuille de route d'ici à 2050 pour organiser la transition écologique au sein de la Métropole du Grand Paris.

Le PCAET doit enfin s'articuler avec les documents d'urbanisme :

- Le PCAET doit prendre en compte¹⁵ le schéma de cohérence territoriale (SCoT) (article L. 229 – 26 du Code de l'environnement) ;
- Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) doit prendre en compte le PCAET.

¹³ «Doit être compatible avec» signifie «ne pas être en contradiction avec les options fondamentales». Source : ADEME, 2016. PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre, p 28.

¹⁴ « Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale ». Source : [Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République \(NOTRe\) | Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales \(cohesion-territoires.gouv.fr\)](#)

¹⁵ «Doit prendre en compte» signifie «ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales». Source : ADEME, 2016. PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre, p 28.

Une représentation synthétique de l'articulation du PCAET avec les politiques publiques en matière de climat, air et énergie est présentée ci-après :

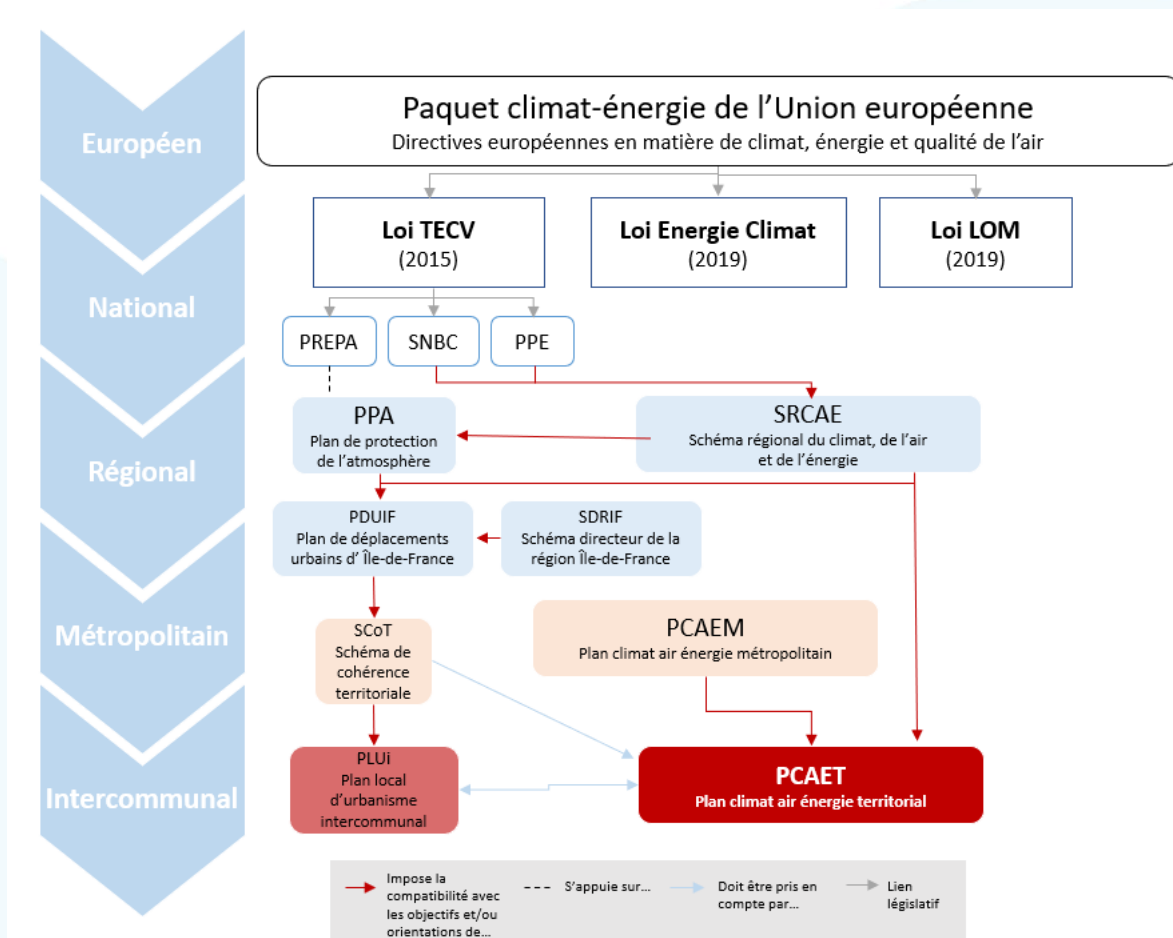


Figure 4 – Représentation de l'articulation du PCAET avec les politiques publiques climat-air-énergie. Auteur : Est Ensemble, 2021. Schéma adapté à partir du Guide « Collectivités franciliennes réalisez votre PCAET » de la DRIEAT Ile-de-France, Juillet 2018 (PREPA : Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques ; SNBC : Stratégie nationale bas carbone ; PPE : Programmations pluriannuelles de l'énergie)¹⁶

¹⁶ Guide accessible en ligne : [Les guides pour les PCAET et réglementation - DRIEAT Île-de-France \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://developpement-durable.gouv.fr)

PREPA : Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

SNBC : Stratégie nationale bas carbone

PPE : Programmations pluriannuelles de l'énergie

Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PCAET d'Est Ensemble

L'ambition du PCAET d'Est Ensemble a été reconnue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Ile-de-France avec qui un Contrat d'objectifs territorial énergie-climat (COTEC) a été signé en septembre 2017. A ce titre, Est Ensemble a bénéficié d'un accompagnement technique et financier sur 3 ans permettant de déployer 8 actions identifiées comme prioritaires en matière d'économie circulaire, d'accompagnement au changement des comportements et de planification énergétique.

De plus, Est Ensemble a renforcé la mise en œuvre de sa politique de transition écologique en s'engageant en 2017 dans la démarche Cit'ergie de l'ADEME. Véritable outil de suivi et d'évaluation du PCAET, la labellisation Cit'ergie récompense les territoires engagés dans une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Grace au programme de labellisation Cit'ergie et au COTEC, Est Ensemble a pu évaluer de manière continue l'avancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). En particulier, la démarche Cit'ergie a permis à l'EPT de structurer ses actions en faveur de la transition écologique, en mobilisant de manière transversale l'ensemble des services et partenaires de la collectivité. Le programme a en outre permis d'enrichir le PCAET de 11 nouvelles actions en 2019.

Cette démarche se décompose en quatre étapes avec l'aide et le suivi d'un Conseiller Cit'ergie :

- L'organisation interne du pilotage de la démarche ;
- La réalisation d'un état des lieux initial ;
- La formalisation ou le renforcement du programme d'actions climat-air-énergie ;
- Le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions avec des visites annuelles du Conseiller Cit'ergie ;

L'état des lieux initial a notamment permis d'identifier les forces et les faiblesses et évaluer la performance de l'EPT dans les domaines climat-air-énergie. Le score initial était de 35,3%. A l'issue de cette évaluation initiale, une série de mesures structurantes, souvent organisationnelles, ont été identifiées pour construire sur des bases plus solides la politique climat air énergie territoriale.

Est Ensemble obtient la labellisation Cap Cit'ergie

Après seulement deux années de mises en œuvre de son PCAET, l'engagement transversal de l'ensemble des services de la collectivité a permis à Est Ensemble d'obtenir la labellisation Cap Cit'ergie en 2019 avec un score de 48%. Est Ensemble est ainsi devenu le premier territoire de la métropole à obtenir cette labellisation à quelques points seulement du niveau supérieur Cit'ergie Gold. La labellisation représente donc une façon d'objectiver l'engagement de l'EPT dans la mise en œuvre de son plan climat air énergie territorial.

Pour plus d'information : [Le territoire d'Est Ensemble distingué par le label sur la transition écologique « Cap Cit'ergie » | Est Ensemble \(est-ensemble.fr\)](#)

Le bilan global des actions

Dans la version initiale adoptée en 2017, le PCAET comprenait 43 actions. Il a depuis été enrichi en 2019 par **11 nouvelles actions**¹⁷ et il contient aujourd'hui **54 actions** réparties en **8 orientations stratégiques**¹⁸ portant sur 3 principales thématiques Climat-Air-Energie (une même action peut adresser plusieurs thématiques à la fois).



Figure 5 Thématiques des actions du PCAET 2017

La répartition par orientation des actions est rappelée sur la figure suivante :

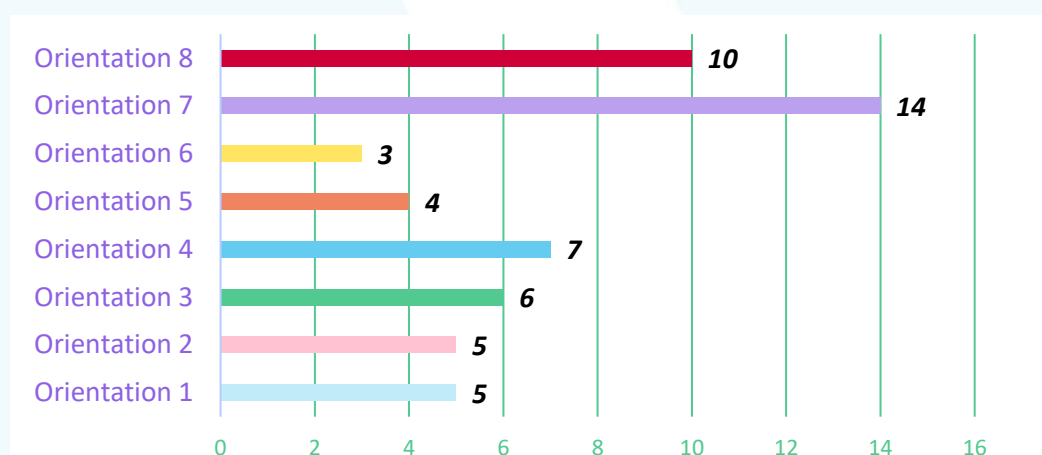


Figure 6 Répartition des actions par orientations

Orientations stratégiques du PCAET 2017

Orientations 1 : Aménager un territoire capable de relever le défi du changement climatique

Orientations 2 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins

Orientations 3 : Agir contre la précarité et la dépendance énergétique des ménages

Orientations 4 : Soutenir la croissance verte et l'économie circulaire

Orientations 5 : Développer les énergies renouvelables et locales

Orientations 6 : Rendre les citoyens acteurs de la transition énergétique de leur territoire

Orientations 7 : Rendre exemplaire l'administration d'est ensemble

Orientations 8 : Engager et coordonner la politique de transition énergétique du territoire

¹⁷ Lors de sa mise à jour du Plan en 2019, l'intitulé de certaines actions a aussi évolué pour prendre en compte les différentes étapes de leur mise en œuvre.

¹⁸ Un bilan des actions par orientation est disponible à l'Annexe 4.

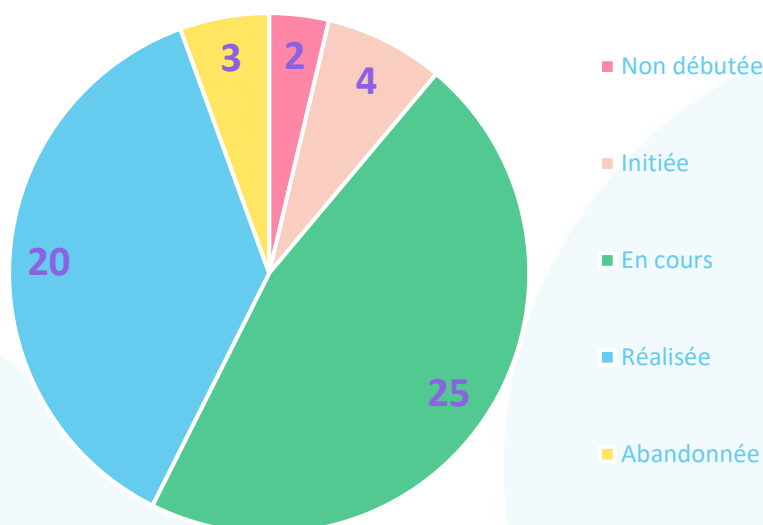


Figure 7 Statuts « mi-parcours » des actions du PCAET 2017

Ainsi 49 actions sur 54 (91%) ont été à minima débutées, ceci traduit le fait que la quasi-totalité des leviers d'actions identifiés par le PCAET 2017 ont été « enclenchés ».

Également, 4 ans après le lancement du PCAET, 39% des actions sont considérées comme réalisées. C'est un avancement encourageant notamment dans un contexte de crise sanitaire.

3 actions ont été abandonnées : les actions 3.4 « Créer un dispositif d'aides pour l'isolation et la ventilation des logements des particuliers » et 5.2 « Créer un dispositif d'aides au renouvellement du chauffage et à la production d'énergies renouvelables » n'ont jamais été budgétés ; l'action 4.7 « Expérimenter le développement d'un local pilote de collecte d'encombrants ménagers valorisables » a été abandonnée car l'expérimentation a été jugée non concluante.

Pourcentage d'avancement des actions du PCAET 2017 (avec mise à jour de 2019)



Le score d'avancement global, considérant l'ensemble des 54 actions, s'affiche à l'heure de ce bilan à **63%**.

Score d'avancement par thématique des actions

Atténuation



62%

Adaptation



73%

Qualité de l'air



63%

Score d'avancement par orientations du PCAET 2017¹⁹

Orientation 1 : Aménager un territoire capable de relever le défi du changement climatique	83%
Orientation 2 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins	68%
Orientation 3 : Agir contre la précarité et la dépendance énergétique des ménages	52%
Orientation 4 : Soutenir la croissance verte et l'économie circulaire	59%
Orientation 5 : Développer les énergies renouvelables et locales	42%
Orientation 6 : Rendre les citoyens acteurs de la transition énergétique de leur territoire	67%
Orientation 7 : Rendre exemplaire l'administration d'est ensemble	62%
Orientation 8 : Engager et coordonner la politique de transition énergétique du territoire	65%

- Toutes les orientations affichent un score d'avancement d'à minima 40% ;
- L'orientation 1 est la plus avancée et est presque terminée ;
- Les orientations les moins avancées sont l'orientation 3 et la 5 : des efforts seront fournis pour accélérer leur déploiement notamment grâce à la révision du PCAET en cours.

¹⁹ Le pourcentage d'avancement est calculé en prenant la part pondérée des scores des sous-actions « Réalisées » (scorant pour 100%), « En cours » (scorant pour 50%), et « Initiée » (scorant pour 25%). Une sous-action est une étape d'une action, telle que rédigée dans le PCAET. Par soucis pratique, chaque sous action a été affectée avec la même pondération dans le calcul du pourcentage. La méthodologie à l'origine de ce score est détaillée à l'annexe 4.

Les impacts environnementaux de chaque action ne sont, dans la majorité des cas, pas directement quantifiables du fait d'une grande complexité de leurs effets en matière par exemple de consommations, de comportements, de périmètre, etc. Afin de disposer d'un classement harmonisé entre les actions, une synthèse qualitative sur deux des principaux impacts, biodiversité et émissions de gaz à effet de serre (GES), est proposée ci-après. Chaque action est évaluée sur la base de son impact sur les émissions de GES et sur la biodiversité :

	Emissions de GES	Biodiversité	
Très favorable	23	2	<p>Actions ayant un impact fortement positif sur le poste en question</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions définissant la stratégie de transition au niveau du territoire - Actions de maîtrise de la demande énergétique à une échelle importante - Actions ou incitation pour la rénovation énergétique - Actions donnant lieu à une réduction importante de GES - Stratégie d'aménagement en faveur de la biodiversité
Plutôt favorable	28	6	<p>Actions ayant un impact plutôt positif sur le poste en question ou encourageant à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions au niveau des agents uniquement - Actions de sensibilisation ou ayant un effet indirect - Actions visant à proposer une offre alternative (transport, consommation...) sans garantie d'observer un report - Actions entraînant une faible réduction d'émissions GES - Actions pour la création d'observatoires ou la collecte de données qui pourraient favoriser la transition
Neutre / peu impactant	3	46	Actions n'ayant pas d'impact ou bien un impact négligeable
Défavorable	0	0	Actions allant à l'encontre du poste en question (davantage d'émissions, dégradation de la biodiversité, ...)

- La quasi-totalité des actions du PCAET sont considérés « Très favorables » ou « Plutôt favorables » à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (51 actions sur 54 au total). L'objectif majeur d'un plan climat se doit en effet d'entraîner une réduction des émissions, et il est important de noter que pour aucune action n'a été identifié un impact défavorable.
- Une partie des actions ont un impact favorable sur la préservation de la biodiversité mais dans une moindre mesure (8 actions sur 54 ayant un impact positif sur ce poste).
- Aucune action n'est estimée comme « Défavorable » concernant les deux catégories d'impacts sondées.
- L'évaluation environnementale stratégique qui accompagne la révision du PCAET permettra une évaluation multicritère de l'impact du nouveau Plan Climat sur l'environnement.

Un bilan à mi-parcours encourageant

Sur la base des premiers résultats de sa politique énergie et climat qualifiée de « prometteuse » par la commission nationale du label Cit'ergie, et dont le PCAET est un élément majeur, Est Ensemble a été récompensé en 2019 par l'attribution du label CAP Cit'ergie. L'engagement interne de l'équipe projet et des directions de l'EPT a été particulièrement apprécié, favorisant un processus d'amélioration continue. Les nouveaux projets et le processus de révision du PCAET constituent des atouts pour obtenir le niveau supérieur de labélisation Cit'ergie.

Les conclusions du présent bilan affichent un score d'avancement global de 63% des actions avec :

- 39% des actions achevées
- 44% toujours en cours
- 7% initiées
- 6% abandonnées.
- 4% non débutées

Toutes les orientations composant le PCAET affichent un avancement d'au moins 40%.

L'orientation 1 portée sur l'aménagement du territoire face aux changements climatiques avec la réalisation de plusieurs documents de planification structurants est la plus avancée.

L'orientation la moins avancée est l'orientation 5, axée sur le développement des énergies renouvelables. La révision du PCAET devra permettre de renforcer cette orientation.

L'avancement du PCAET est observé aussi bien sur les thématiques de l'atténuation, de l'adaptation que sur la qualité de l'air. La dynamique du territoire sur les sujets air-énergie-climat est la preuve de son ambition et de sa volonté d'associer pleinement les citoyens à sa stratégie environnementale.

Ainsi, le PCAET est en bonne voie d'exécution à mi-parcours. Les recommandations à prendre en compte pour la révision seraient :

- Maintenir un suivi fin de l'évolution de la trajectoire pour atteindre les objectifs fixés ;
- Poursuivre le dialogue pour une mobilisation durable des acteurs et des habitants ;
- Maintenir le « réflexe » climat air énergie dans tous les domaines de compétence d'Est Ensemble ;
- Garantir la bonne articulation des actions pour la cohérence écologique du territoire ;
- Faire de cette démarche un avantage comparatif du territoire pour son attractivité ;
- Profiter de la révision du PCAET pour passer de la planification à l'opérationnalisation de la transition environnementale.

Illustration des principaux projets climat-air-énergie conduits

L'ensemble des actions du Plan Climat se sont traduites au cours des années en projets ambitieux permettant de traiter des enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de pollution atmosphérique ainsi que d'adaptation au changement climatique sur le territoire d'Est Ensemble. Les projets phares par orientations du PCAET sont présentées ci-après.

ORIENTATION 1 : AMENAGER UN TERRITOIRE CAPABLE DE RELEVER LE DEFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Avancement : 83%

L'orientation 1 est la plus avancée parmi les 8 orientations : 83% de ses actions sont finalisées. Son programme s'est construit principalement autour de documents cadres aujourd'hui adoptés. Les derniers efforts nécessaires à sa finalisation doivent se concentrer sur la mise en œuvre de ces documents stratégiques et leurs déclinaisons dans les projets d'aménagements du territoire (renaturation de parcs, rénovation de faubourgs, ...).

- Objectif 1 : Intégrer la transition énergétique dans l'aménagement du territoire

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Action 1.1

Adopté en février 2020, le PLUi définit le **projet de développement** du Territoire d'Est Ensemble pour les 15 prochaines années. C'est un **document de planification** qui fixe les possibilités de constructions sur le territoire.

Il comprend un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** qui se décline en 3 axes : "vers une ville renaturée et de qualité pour tous" / "l'humain et le vivre ensemble au cœur du projet" / "l'héritage, la résilience et la transition écologique comme moteurs d'une évolution maîtrisée".

Des **volets environnementaux** intègrent les **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (Biodiversité, nature et eau en ville, santé, risques et nuisances et énergie et climat).

Le PLUi permet notamment de **lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'augmenter la présence de la nature en ville avec un minimum de 15% de plantations de pleine terre et de 35% d'espaces végétalisés obligatoires au sein des zones urbanisées**. Au total, 98 % des espaces urbanisés sont soumis à une exigence de 35 % et plus d'espaces végétalisés. Le règlement du PLUi définit par ailleurs un renforcement de la protection des espaces paysagers protégés.

Il fixe également une **forte exigence d'exemplarité environnementale et énergétique** (niveau E3C1 du label E+C- ou équivalent, niveau supérieur à la réglementation environnementale RE2020) et **massifie la rénovation énergétique du parc de bâtiments anciens (label BBC rénovation ou équivalent)**.



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/plui>

Les opérations d'aménagements pilotes en matière de transition écologique - Action 1.2

Projet de construction d'un équipement écologiquement exemplaire : la Pépinière d'entreprises à Bondy

- Utilisation de matériaux à faible empreinte environnementale, notamment issus du réemploi in situ
- Réduction des besoins énergétiques pour le fonctionnement du site : chaleur, froid, électricité
- Production d'énergies renouvelables via l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques
- Désimperméabilisation du site, végétalisation et préservation des arbres existants



Projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à forte ambition environnementale : la ZAC Ecoquartier de la gare de Pantin

- Conception bioclimatique du quartier (orientation des bâtiments, éclairage naturel, ...) et recherche d'approvisionnement énergétique du quartier via un réseau de chaleur géothermique (sous réserve)
- Renaturation du quartier via la création d'un espace de nature ouvert et central
- Stratégie de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, diffuse dans le quartier
- Maîtrise des phénomènes d'îlot de chaleur urbain, grâce à une ventilation traversante du quartier et l'aménagement de plusieurs plans d'eau dans le parc central et les jardins attenants
- Recherche d'exemplarité carbone via l'emploi de matériaux à faible empreinte écologique notamment présents sur site



Projet de Renouvellement Urbain vertueux : le NPNRU²⁰ La Noue-Malassis, Montreuil-Bagnolet

- Stratégie ambitieuse de prise en compte de la biodiversité dans le projet
- Développement d'une ferme urbaine en cœur de quartier et d'occupations temporaires
- Rénovation énergétique des constructions et recherche d'optimisation du réseau de chaleur géothermique
- Prise en compte des enjeux de santé environnementale (lancement études air / bruit).



Pour en savoir plus :

- <https://grandhuit.eu/projet/pepiniere-dentreprises/>
- <https://www.est-ensemble.fr/ecoquartier-de-pantin>
- <https://www.est-ensemble.fr/npnru-bagnolet-montreuil>

²⁰ Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Le Référentiel d'Aménagement Durable (RAD) - Action 1.3

Le RAD est un guide pour faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement, de renouvellement urbain et de construction (adopté en 2017).

Objectifs :

- Réduire l'empreinte écologique des projets (eau, énergie, climat, matériaux, ...);
- Favoriser le confort d'usage dans les différentes opérations (nuisances, pollutions);
- Améliorer le cadre de vie, via les grands projets (nature, paysage, usages);
- Exemples : projet d'aménagement du pont de Bondy (expérimentation « urbanisme favorable à la qualité de l'air »), projets de renouvellement urbain (PRU) Quatre Chemins et 7 Arpents à Pantin (expérimentation sur le réemploi des matériaux de déconstruction).



Pour en savoir plus :

- <https://www.est-ensemble.fr/referentiel-pour-un-amenagement-durable>

▪ *Objectif 2 : Rafraîchir la ville en intégrant l'eau et la biodiversité*

Gestion intégrée des eaux pluviales - Action 1.4

Est Ensemble a lancé un schéma directeur d'assainissement visant à mieux gérer les eaux pluviales, éviter les fuites et inondations afin de prévenir les pollutions et les risques pour les habitants.

- B.** Définition d'un débit de fuite et un coefficient de végétalisation des parcelles dans le zonage d'assainissement collectif.



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/assainissement>

Le Schéma de trame verte et bleue - Action 1.5

Le Schéma de Trame Verte et Bleue (TVB), adopté en 2017, vise à enrayer la perte de biodiversité, maintenir et restaurer ses capacités d'évolutions et préserver les services rendus.

Le Plan d'action repose sur 4 axes majeurs : Améliorer la connaissance sur la biodiversité du territoire; Préserver et restaurer les espaces à caractères naturels et les continuités écologiques; Intégrer la trame verte et bleue dans les projets d'aménagement; Et communiquer et sensibiliser à la préservation de la biodiversité.



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/trame-verte-et-bleue>

Le Parc des Hauteurs

Action complémentaire non inscrite dans le PCAET, le projet de territoire du Parc des Hauteurs porte l'ambition de répondre aux défis du changement climatique et prône un modèle de développement urbain plus respectueux des habitants au travers de 4 projets concrets :

- La Promenade des Hauteurs sur une distance de 42 km
- Les aménagements temporaires : promontoires, assises, plateforme
- La Grande Rando qui est le rendez-vous convivial et festif annuel
- La pépinière située à Montreuil qui permettra de produire en circuit-court 3500 arbres destinés à l'aménagement de la Promenade.

Pour plus d'information : <https://www.est-ensemble.fr/le-parc-des-hauteurs>

ORIENTATION 2 : PERMETTRE A TOUS DE SE DÉPLACER EN POLLUANT MOINS



Avancement : 68%

L'orientation 2 reflète un avancement encourageant (68%) d'autant plus qu'elle est caractérisée par l'intervention de multiples partenaires dans le domaine de la mobilité (notamment Ile-de-France Mobilités, autorité organisatrice de la mobilité, les transporteurs, les villes et le département ...) Pour rappel, Est Ensemble dispose de compétences limitées sur les sujets de mobilités mais adopte une position d'accompagnement et de coordination.

La grande majorité des actions de mobilités relevant d'Est Ensemble sont lancées mais beaucoup de réflexions sont encore en cours (service d'autopartage, amélioration des points durs bus, création d'espaces logistiques ...). L'élaboration du futur Plan Local de Mobilité permettra d'avancer plus précisément sur ces différents sujets.

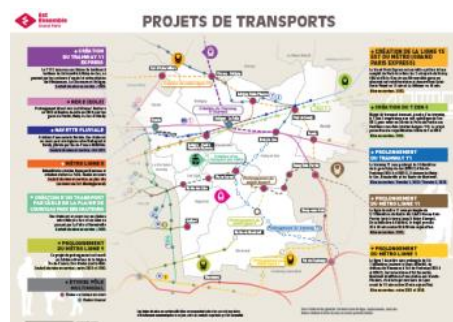
L'amélioration des transports en commun est un sujet d'importance pour le territoire, notamment dans le cadre des restrictions de véhicules polluants imposées par la Zone à Faibles Emissions de la Métropole du Grand Paris.

- **Objectif 1 : Favoriser les transports en commun et les modes actifs**

Rendre les transports en commun plus attractifs - Action 2.1

Mobiliser le territoire pour l'arrivée des grands projets de transports :

- Un certain nombre de grands projets structurants sont attendus de longues dates et subissent des retards de mise en service. Est Ensemble se mobilise pour obtenir la garantie de mise en service de ces lignes notamment via la création d'association :
- A l'instar de l'APPL11 (Association pour le prolongement de la ligne 11), Est Ensemble a créée l'APPL15 (pour la réalisation de la ligne 15 Est du Grand Paris) et l'APPL9 (pour la réalisation du prolongement de la ligne 9).



- Est Ensemble sollicite régulièrement les financeurs pour garantir l'arrivée des autres projets de transports tels que le Tzen 3, le T1 ou le T11 Express...

Pilotage ou suivi de plusieurs études de pôles :

- Afin de garantir l'insertion urbaine des gares ou métro et des conditions d'accessibilité optimales pour tous les modes à ses gares, Est Ensemble suit et/ou pilote **des études de pôles (aux abords des stations de la ligne 11 prolongée, du prolongement de la ligne 15, du RER E, ainsi que le pôle Galliéri à Bagnolet)**
- **Etude en cours sur l'amélioration de la desserte du territoire par les transports collectifs (hors TC structurants)**
- Une étude d'amélioration de la desserte bus du territoire vient d'être lancée.

Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/grands-projets-de-transport>

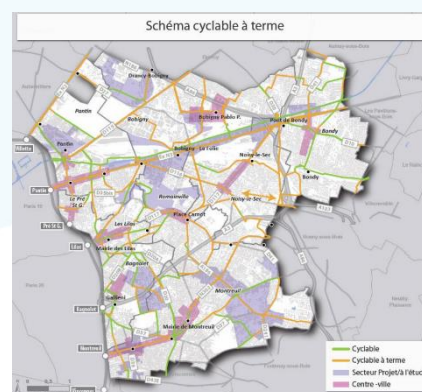
Offrir une place prépondérante aux modes actifs - Action 2.2

Garantir le maillage du territoire et les continuités entre communes :

- Extension de la ville à 30 km/h : Montreuil, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, en cours de réflexion sur Noisy, Pantin, Romainville.
- Développement et mise en œuvre de plans vélo
- Développement d'un réseau de pistes cyclables temporaires et pérennisation de celles-ci à l'étude par les villes et le CD93

Déploiement de stationnement vélo aux abords des équipements territoriaux :

- Etude réalisée en lien avec les villes et le CD93, puis déploiement progressif



Pour en savoir plus :

- <https://www.est-ensemble.fr/pld>
- <https://www.est-ensemble.fr/pietons-velos-trottinettes-favoriser-les-modes-de-deplacements-doux>

ORIENTATION 3 : AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA DÉPENDANCE ÉNERGETIQUE DES MÉNAGES



Avancement : 52%

L'orientation 3 fait partie, avec 52% d'avancement de ces actions, des axes qui disposent d'un potentiel d'amélioration important. La politique de résorption de l'insalubrité et de rénovation énergétique d'Est Ensemble contribue à l'amélioration des logements du territoire notamment sur les secteurs d'interventions spécifiques dont l'EPT a la charge : OPAH, PRU... La rénovation des logements dans l'habitat diffus doit être renforcée en lien avec les acteurs du champ de l'habitat.

Comme à l'échelle nationale, les objectifs de rénovation énergétique sont difficilement atteignables sans le déploiement de nouveaux moyens pour massifier les travaux. L'enjeu est d'autant plus important pour le territoire d'Est Ensemble que le nombre de résidences principales privées potentiellement indignes était de 8,5% en 2013 (contre 5,4% en Métropole) et que le nombre de ménage en précarité énergétique s'élève à 32% (Est Ensemble, Atlas de l'habitat, 2020).

En partenariat avec les acteurs de l'habitat, le renforcement de la performance énergétique des logements est un élément clé, qui devra être intégré dans la révision du PCAET, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et alléger la facture énergétique des ménages.

- **Objectif 1 : Accompagner les ménages en précarité énergétique et améliorer le repérage**

Dispositif Ensemble pour l'énergie - Action 3.2

Conception et animation de la plateforme Ensemble pour l'énergie avec l'ALEC-MVE :

- Accompagnement des ménages en précarité énergétique.
 - Depuis 2018 : 318 ménages repérés et 194 visites à domicile avec Croix Rouge Insertion Logiscité ; 92 rendez-vous conseil réalisés avec l'ALEC-MVE ; 353 personnes sensibilisées ; 500 professionnels rencontrés et 108 formés.
- En septembre 2020, Ensemble pour l'Energie a été reconnu à l'échelle francilienne lors des **Trophées Stop à l'Exclusion Energétique**
- Depuis octobre 2020 Est Ensemble est **lauréat du programme de financement SLIME** qui fixe un objectif de 850 ménages accompagnés d'ici 2023.
- **Mobilisation des bailleurs sociaux** (OPH particulièrement) du Territoire pour le repérage des locataires en situation de précarité énergétique



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/pourlenergie>

- **Objectif 2 : Encourager la performance énergétique de l'ensemble du parc de logements**

Améliorer la performance énergétique des logements dans les secteurs d'intervention d'Est Ensemble (parc privé, parc social communal, PRU) - Action 3.3

- Mobilisation du **Fond d'Aide à l'Amélioration de l'Habitat Privé (FAAHP)** pour aider financièrement les propriétaires privés à réaliser des travaux (5 millions d'euros engagés)
- Avec entre 2015 et 2020 : 1 232 809 € de **subvention FAAHP** au titre de travaux de Développement Durable, soit les 2/3 des montants de travaux engagés dans des immeubles privés suivis en OPAH et 40% des opérations financées
- **Objectif de réhabilitation de 10 000 logements sociaux** dans les **12 projets de renouvellement urbain**
- **Appui aux OPH** pour la mobilisation des financements FEDER (rénovation thermique de 436 logements, 11 millions € de travaux, 2,5 millions de subventions attribués), et du fond Métropolitain d'Investissement (477 logements, 13 millions € de travaux, près de 4 millions de subventions)
- **Soutien aux bailleurs sociaux** pour bénéficier du **plan de relance** (demande de rénovation thermique pour 7 600 logements, 197 millions € de travaux)



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/plh>

ORIENTATION 4 : SOUTENIR LA CROISSANCE VERTE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Avancement : 59%

L'orientation 4 est bien engagée avec un avancement à 59%. Le développement d'une économie circulaire locale est un levier clé pour faire face à la raréfaction des ressources naturelles en favorisant la sobriété, le réemploi de matériaux et la structuration de filières économiques à fort impact social et environnemental.

La collectivité a mis en avant des filières à enjeu comme celle du réemploi et du recyclage des matériaux issus des projets d'aménagement et de renouvellement urbain du territoire ainsi que celle de la prévention et la valorisation des biodéchets. Les nombreux chantiers de démolition et de construction à venir sur le territoire sont en effet une opportunité pour structurer un circuit local d'approvisionnement de matériaux réemployés. Plusieurs projets expérimentaux – réutilisation de béton sur le PRU Gagarine à Romainville, Tiers-lieu de l'emploi de l'économie circulaire à Bobigny, étude de métabolisme urbain sur la ZAC Ecoquartier de Pantin – voient ainsi le jour sur le territoire. Ces actions doivent se poursuivre, dans le but d'impliquer tous les acteurs économiques du territoire, et ainsi généraliser ces démarches d'économie circulaire.

- Objectif 1 : Participer au développement des éco-activités

Accompagnement des éco-activités - Action 4.1

- Incubateur Bond'Innov : soutien financier à l'incubateur dont une partie des porteurs de projet sont en lien avec la transition écologique
- Mise en place du projet LAB3S sur le campus de Bondy avec des actions de sensibilisation aux thématiques alimentation et agriculture urbaine en partenariat avec l'IRD.

BOND'INNOV

Pour en savoir plus :

- <https://bondinnov.com>
- <https://www.est-ensemble.fr/le-lab3s-seme-en-ville>

Cité de l'écoconstruction - Action 4.2

- Développement de la « La Halle Papin – Cité de l'écoconstruction » à Pantin (mise en chantier été 2019), un lieu d'accueil et de ressources pour accompagner la création d'entreprises et l'innovation dans les secteurs de l'écoconstruction et de la ville durable.



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/la-halle-papin-pantin>

Trophée de l'économie verte – 2nde édition - Action 4.3 et 4.4

- Objectif : récompenser les entreprises qui ont une fibre environnementale et ainsi inciter le tissu économique du territoire à s'engager dans la transition écologique
- **Budget de 20K €, soit une subvention de 5 000 € par lauréats**
- 4 catégories de prix : gestion des déchets & économie circulaire, énergie, déplacements et trophées de l'exemplarité.



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/appel-candidatures-pour-la-3eme-edition-des-trophees-de-leconomie-verte>

- Objectif 2 : Développer l'économie circulaire, le réemploi et le compostage

Plan économie circulaire - Action 4.5

- Adopté au Conseil territorial du 1er avril 2019, le Plan Economie Circulaire vise à optimiser la gestion des ressources grâce à un développement du territoire privilégiant la proximité et les échanges locaux
- **Une filière stratégique, le réemploi et le recyclage des matériaux des bâtiments** : PRU Gagarine à Romainville, étude de faisabilité et dimensionnement pour la création de plateforme(s) territoriale(s) de stockage et de transformation de matériaux de réemploi
- **Formation / sensibilisation** : formation des bailleurs sur l'économie circulaire, trophée de l'économie verte
- **Emploi / économie** : tiers-lieux du réemploi, soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/economie-circulaire>

Dispositif d'occupation temporaires TempO' - Action 4.5

- Objectifs : tirer parti des délaissés en attente de travaux pour **préfigurer les transformations** à venir en testant des usages et en développant des **expérimentations urbaines et environnementales** au bénéfice de la population et des acteurs de l'ESS
- **25** occupations temporaires labellisées TempO' depuis 2016
- **4 lauréats** en 2021 : exemple de la ferme urbaine de la Noue à Montreuil.



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/tempo>

Déploiement du compostage individuel et collectif - Action 4.6

- Encourager les habitants à composter leurs déchets de jardin et de cuisine, en proposant quatre types d'accompagnement au compostage : individuel, en pied d'immeuble, de quartier et en établissement (école, entreprise, administration, ...)
- Mise en place d'un réseau de **référénts-composteurs**
- **503** composteurs distribués en 2018 et **33** sessions de formations animées soit **554** personnes formées.



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/composter>

Le Plan Zéro Déchet

Lancé le 13 janvier 2021, le Plan Zéro Déchet vise à faire de la question des déchets et de leur réduction une priorité. Chaque habitant d'Est Ensemble rejette plus de 420 kg de déchets par an, un chiffre important et supérieur à la moyenne nationale qu'il est urgent de réduire ! Face à ce constat, Est Ensemble souhaite impulser une nouvelle dynamique grâce à un travail partenarial avec les villes et en lien étroit avec les associations locales.

Ce plan s'articule autour des 3 grandes thématiques que sont la prévention et la valorisation auxquelles s'ajoutent également la problématique de la propreté de l'espace public. Son objectif est ambitieux : une réduction de 20% des déchets sur 5 ans.

Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/plan-zero-dechet>

ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES



Avancement : 42%

L'orientation 5 est l'orientation la moins avancée avec un score de 42%. Est Ensemble a jusqu'à aujourd'hui joué un rôle d'animateur et de soutien aux initiatives locales de développement des énergies renouvelables. En effet, si Est Ensemble a la possibilité de développer des énergies renouvelables sur son territoire, c'est en revanche les villes qui disposent de la compétence réseau de chaleur. Or, le 1^{er} potentiel d'énergie renouvelable sur le territoire est notamment la géothermie profonde qui permet d'alimenter via des réseaux de chaleur les bâtiments (logements ou locaux tertiaires).

Est Ensemble doit renforcer cette orientation à l'occasion de la révision de son PCAET. Les études menées dans ce cadre, notamment celle relative à la planification énergétique, doivent permettre de mieux développer les énergies renouvelables à l'échelle du territoire et de renforcer le rôle de coordinateur d'Est Ensemble dans ce domaine.

- **Objectif 1 : Favoriser l'émergence des réseaux de chaleur**

Soutien au développement des réseaux de chaleur - Action 5.1

- Lancement d'une étude par Est Ensemble qui a permis aux villes de Pantin, Les Lilas, le Pré-Saint-Gervais de se lancer dans la **création d'un réseau de chaleur géothermique** sur qui va permettre de chauffer environ 20 000 équivalents logement
- **Soutien aux extensions de réseaux de chaleur existants**
- Intégration, dans le PLUi, de recommandations concernant le raccordement des bâtiments neufs aux réseaux de chaleur existants.



- **Objectif 2 : Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire**

Soutien au développement de l'énergie solaire - Action 5.2

- Soutien technique et financier pour l'**installation solaire photovoltaïque citoyenne** en toitures d'équipements municipaux : l'exemple de l'école Waldeck Rousseau porté par les Lilas en partenariat avec *Electrons Solaires* (coopérative citoyenne)
- **Etudes de potentiels solaires** sur le patrimoine des villes et de l'EPT.



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/des-panneaux-solaires-sur-une-ecole-des-lilas>

ORIENTATION 6 : RENDRE LES CITOYENS ACTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE DE LEUR TERRITOIRE



Avancement : 67%

L'orientation 6 affiche un avancement satisfaisant (67%). Les actions de sensibilisation en lien avec la transition énergétique ont été menées en direction des familles du territoire et du public jeune, notamment des centres de loisirs. Les actions de sensibilisation vers un public plus large sont en cours de déploiement au travers les temps de concertation prévus dans le cadre de la révision du PCAET que sont la convention citoyenne pour le climat d'Est Ensemble puis les ateliers grand public qui suivront. Cette orientation devra rendre plus visible l'ensemble des actions menées par la Direction de la prévention et de la valorisation des déchets (DPVD) sur les thématiques des déchets et de la consommation responsable.

- **Objectif 1 : Sensibiliser les habitants aux enjeux de l'énergie et du climat**

Le défi « Les éco-mômes » - 5ème édition - Action 6.1

- Dispositif innovant, conçu avec l'ALEC-MVE, visant à former les équipes éducatives des **centres de loisirs** aux enjeux de l'EEDD²¹ afin qu'elles puissent **sensibiliser à leur tour les enfants**.
- Formation assurée par l'ALEC-MVE
- Depuis 2016 : 72 centres de loisirs accompagnés, 135 animateur-ric-e-s formé-e-s et 3250 enfants sensibilisés.



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/les-eco-momes>

Le défi Déclics - Action 6.3

- Anciennement **Famille à énergie positive**, le défi **Déclics** propose divers challenges aux habitants du territoire : énergie et eau, mobilité, consommation, déchets et alimentation.
- Animation et accompagnement assuré par l'ALEC-MVE
- Depuis 2013 : 303 foyers participants, 15 % d'économies d'énergie en moyenne et environ 200 € par an d'économies sur la facture d'énergie.



DÉCLICS

Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/faep>

²¹ Education à l'environnement et au développement durable

Le programme d'animation « Tous aux parcs ! » - 1ère édition

- Programme **d'animations gratuites et tous publics** dans les parcs d'Est Ensemble pour partir à la (re)découverte du parc des Beaumonts situé à Montreuil, du parc du bois de Bondy et du parc des Guillaumes situé à Noisy-le-Sec au travers de spectacles, de balades et d'ateliers.
- Issue de la stratégie de réappropriation des parcs par les usagers avec un double objectif :
 - Participer à la **préservation du patrimoine naturel** en sensibilisant les usagers des parcs
 - Permettre aux habitants de **se réapproprier les parcs** dans l'objectif qu'elles et ils bénéficient de ces îlots de fraîcheur tout en développant le lien social.
- Plus d'une centaine **d'animations sur la thématique de la nature et de l'écologie urbaine** avec des approches différentes (sport, art, culture) et sur des thèmes variés (changement climatique, faune et flore, préservation de la biodiversité ...).
 - Réalisées par 17 associations en 2020 avec plus de 1000 participants sur les 3 parcs, 25 associations de juin à septembre 2021 en privilégiant les associations locales.



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/tous-aux-parcs>

ORIENTATION 7 : RENDRE EXEMPLAIRE L'ADMINISTRATION D'EST ENSEMBLE



Avancement : 62%

L'orientation 7 est de loin la plus riche en nombre d'actions avec notamment l'ajout de 2 nouvelles actions à l'occasion de la mise à jour du plan en 2019. Elle affiche un taux d'avancement de 62 % avec plus d'un quart de ses actions déjà terminées.

L'exemplarité de l'administration est un enjeu important pour mobiliser en interne les agents et pour inciter les acteurs externes à agir. En matière de déplacement, l'adoption du plan de mobilité permet de structurer les actions dans ce domaine. Concernant les bâtiments de l'EPT, les projets de constructions d'équipements neufs répondent à des prescriptions environnementales ambitieuses. Concernant la rénovation énergétique et le suivi des fluides, la commission du label Cit'ergie insiste sur la nécessité de renforcer cet axe.

- **Objectif 1 : Réduire l'empreinte carbone des déplacements quotidiens des agents**

Adoption d'un Plan de Mobilité - Action 7.14

Le Plan de Mobilité comprend 4 axes (Communication et sensibilisation ; Inciter la pratique du vélo ; Optimiser les déplacements par le développement du covoiturage ; Favoriser les déplacements professionnels et les nouveaux modes de travail) et 16 actions pour améliorer les déplacements des agents et favoriser les modes actifs parmi lesquelles :

- L'électrification de la flotte de véhicule (voitures, vélos, triporteurs...)
- Le déploiement du forfait mobilité.

▪ **Objectif 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments**

Achat d'électricité d'origine renouvelable - Action 7.8

- 35 équipements alimentés en électricité d'origine 100% renouvelable
- 9 en électricité à **haute valeur environnementale (HVE)**
- Campagne d'information déployée dans tous les équipements.

Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/est-ensemble-utilise-une-electricite-plus-ecologique-dans-ses-equipements>

Rénovation exemplaires - Action 7.9

Pépinière d'entreprise à Bondy

- Rénover le bâtiment existant en **réutilisant le plus possible les matériaux** de l'ancien (valoriser le reste)
- Diagnostic de ressources, clauses d'économie circulaire intégrées dans la consultation du MOE
- Bâtiment respectant la RE 2020 : **bâtiment à énergie positive et à impact carbone réduit.**



Constructions exemplaires - Action 7.9

- Construction d'un **conservatoire** et rénovation de la **piscine de Pantin**
- Objectif de **sobriété durable** : bâtiment E+C-, 2/3 d'énergies renouvelables (chaufferie biomasse et panneaux solaires photovoltaïques), forte isolation thermique, récupération de chaleur...



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/piscine-conservatoire-pantin-nouveau-projet>

▪ **Objectif 4 : Réduire les émissions de GES liées aux achats publics**

Budget climat - Action 7.12

Outil permettant d'analyser **l'impact des dépenses** de la collectivité sur l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à 2050. Il a été développé par le think tank I4CE lors d'une expérimentation avec des collectivités territoriales.

- Analyse qualitative basée sur divers référentiels et sur le principe de l'ACV
- Objectif d'aboutir à un diagnostic pour construire un plan d'actions visant à réduire les dépenses défavorables
- Lancement d'un marché en **groupement de commande pour accompagner les 9 villes du territoire et Est Ensemble** dans cette démarche.



ORIENTATION 8 : ENGAGER ET COORDONNER LA POLITIQUE DE TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE



Avancement : 62%

L'orientation 8 affiche un score global d'avancement à 65%. En tant que coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, Est Ensemble impulse une dynamique qui a été récompensée par plusieurs prix. L'obtention du label Cap Cit'ergie constitue une étape importante qui souligne les efforts de l'établissement public territorial pour prendre en compte la transition énergétique dans l'ensemble de ses politiques publics.

La participation des citoyens et des parties prenantes d'Est Ensemble dans le cadre de la concertation préalable du PCAET pourra contribuer à renforcer cette orientation.

- **Objectif 1 : Animer la transition énergétique du territoire**

Animation de la transition énergétique sur le territoire - Action 8.2

- **Mobilisation des villes et des acteurs** : réseau référents développement durable, comité de pilotage PCAET/Cit'ergie, partenariats avec la coopérative Electrons solaires, Enedis, GRDF...
- **Obtention de financements** : reconnaissance TEPCV (500 000 €), Contrat d'objectif territorial (COT) énergie climat avec l'ADEME (450 000 €), Appel à manifestation d'intérêt (AMI) ACT-AIR...
- **Veille sur les subventions** : réponse à différents AMI (COT EnR Thermique de l'ADEME notamment à hauteur de 450 000 €) et appels à projet.



- **Objectif 2 : Mobiliser les financements vers la transition énergétique**

Label Cap Cit'ergie - Action 8.7

- Outil européen de **suivi et d'évaluation** qui récompense les politiques de transition énergétique
- **1^{er} EPT de la Métropole du Grand Paris labellisé Cap Cit'ergie**
- **48%** du potentiel d'actions du plan climat réalisé
- Lancement d'un **groupement de commande Cit'ergie en partenariat avec les villes de Bondy, Noisy-le-Sec et Pantin.**



Pour en savoir plus : <https://www.est-ensemble.fr/est-ensemble-est-la-premiere-collectivite-du-grand-paris-obtenir-le-label-citergie>

Adhésion à l'ALEC-MVE- Action 8.8

- **Adhésion depuis 2017 à l'Agence locale de l'énergie et du climat - Maîtrisez votre énergie (ALEC-MVE)** qui accompagne notamment les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique et les collectivités dans leur stratégie climat-air-énergie.



LES ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE DU TERRITOIRE

Le diagnostic territorial du PCAET²²

La synthèse du diagnostic territorial est présentée ci-après. Les études complètes du diagnostic sont consultables sur le site de la concertation²³.

Des émissions de GES en baisse mais encore conséquentes

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent en 2018 à 866 kteqCO₂/an²⁴ (scope 1, 2)²⁵, en baisse de 21% depuis 2005. **Le secteur résidentiel reste le premier émetteur (41%)** suivi par le tertiaire (27%), les transports routiers (21%) et l'industrie (9%).

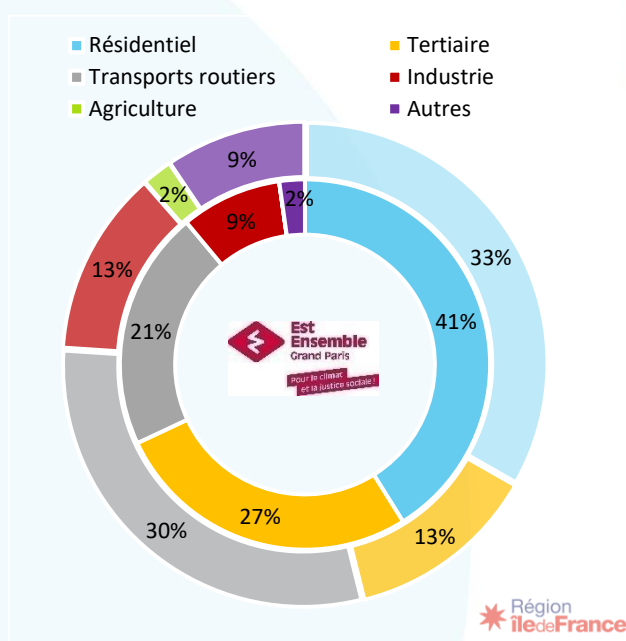


Figure 8 Bilan carbone cadastral lié aux activités d'Est Ensemble
Source : ROSE 2018

Résidentiel 1^{er} poste d'émissions
Emissions principalement liées au chauffage au gaz et au fioul

Tertiaire 2^e poste
Emissions principalement liées au chauffage au gaz

Transports routiers 3^e poste
Emissions principalement liées à la combustion de carburant

Industrie 4^e poste
Emissions principalement liées à la consommation de gaz et aux processus industriels

²² Pour consulter le rapport du diagnostic réglementaire cliquez [ici](#)

Pour consulter la synthèse de ce rapport cliquez [ici](#)

Pour consulter l'outil de visualisation cartographique des résultats du diagnostic cliquez [ici](#)

²³Rapport réglementaire, le diagnostic du PCAET intègre un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, une étude de la consommation et du potentiel d'énergie sur le territoire, une étude de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. Le diagnostic comprend également les missions complémentaires suivantes : Étude de planification énergétique pour un territoire neutre en carbone en 2050 ; Schéma directeur énergétique du patrimoine d'Est Ensemble ; Mise à disposition d'un outil cartographique interactif ; Résilience face au changement climatique comprenant un focus sur les îlots de chaleur/fraîcheur urbains ; Qualité de l'air et mobilité comprenant un focus sur l'impact de la Zone de Faibles ; Émissions métropolitaine sur la qualité de l'air et sur la mobilité au sein du territoire.

²⁴ Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le CO₂ est le gaz à effet de serre le plus émis par l'activité humaine. C'est pourquoi, depuis le Protocole de Kyoto (1997), les émissions de gaz à effet de serre sont représentées en tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e ou teqCO₂). Cette unité de mesure prend en compte les impacts relatifs de différents gaz sur le réchauffement climatique comparativement à l'impact du CO₂.

²⁵ Le scope 1 regroupe toutes les émissions carbone directes provenant des activités d'une organisation.

Le scope 2 comprend les émissions indirectes de consommation énergétique, c'est à dire les émissions indirectes provenant de l'énergie achetée et utilisée par l'organisation.

Les périmètres de la comptabilité carbone

Le bilan des émissions des gaz à effet de serre (GES) d'un territoire peuvent se faire sur différents périmètres. On parle de « Scopes ».

- Le Scope 1 correspond aux émissions dites « directes » de GES du territoire, celles qui proviennent des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur des limites administratives de la collectivité.
- Le Scope 2 inclut les émissions indirectes associées à la production d'énergie importée sur le territoire pour son fonctionnement.
- Le Scope 3 comprend l'ensemble des émissions de GES produites directement ou indirectement par les activités et la population du territoire. Par exemple, pour l'achat d'un kilo de courgettes espagnoles chez un épicier parisien, le Scope 3 pourrait prendre en compte les émissions générées par la culture sous serre, le transport des légumes par camion depuis l'Espagne jusqu'à l'épicier, les émissions liées au déplacement de l'épicier sur son lieu de travail...

Source : <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/plan-climat-air-energie-metropolitain-76>

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) réalisé dans le cadre du diagnostic porte d'abord sur les émissions directement émises sur le périmètre géographique d'Est Ensemble (Bilan carbone cadastral). Pour illustrer la responsabilité collective dont il faut faire preuve en matière de lutte contre le changement climatique, Est Ensemble a choisi de compléter ce bilan avec un Bilan Carbone Territoire qui met en exergue l'importance des **émissions indirectes ayant lieux hors du territoire mais issues de ses activités**. La figure ci-dessous souligne l'impact des émissions du secteur de la construction (bâtiments, routes, infrastructures...), ainsi que l'impact de celles générées par la réponse aux besoins en alimentation, aux transports de visiteurs et à l'acheminement des marchandises consommées sur le territoire d'Est Ensemble.

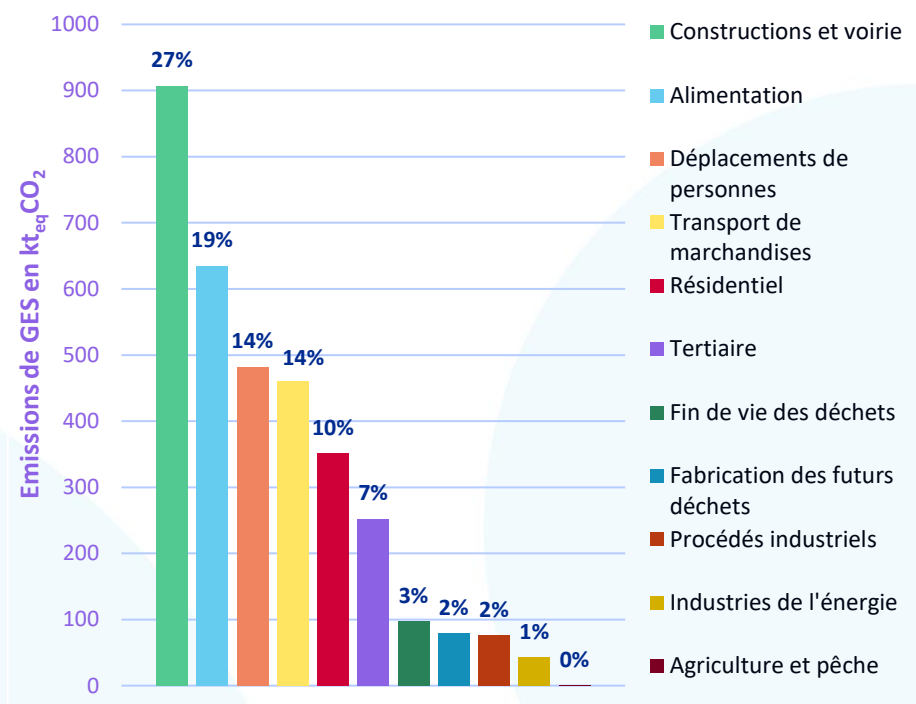


Figure 9 Empreinte carbone d'Est Ensemble (en prenant en compte les émissions indirectes)

Une qualité de l'air en voie d'amélioration

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur de santé publique dans les grandes métropoles. Aujourd'hui, 9% de la population d'Est Ensemble respire un air qui ne respecte pas les normes de qualité de l'air pour les oxydes d'azote (NO_x). Néanmoins, **les émissions de polluants atmosphériques d'Est Ensemble diminuent dans presque tous les secteurs conformément aux objectifs nationaux.** Rapportées à l'habitant, elles sont globalement inférieures aux valeurs constatées en moyenne à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (MGP). Les émissions de particules fines (PM_{10} , $\text{PM}_{2,5}$) et d'oxydes d'azote (NO_x) représentent les principaux enjeux de qualité de l'air sur le territoire d'Est Ensemble et pour la métropole²⁶.

²⁶ PM_{10} : Il s'agit de particules fines qui affectent le système respiratoire des individus exposés, causant ou renforçant des problèmes d'asthme, mais elles peuvent aussi être allergènes, cancérigènes et mutagènes.

$\text{PM}_{2,5}$: Cet indicateur mesure les particules « ultrafines », c'est-à-dire les plus fines de PM_{10} . Elles ont les mêmes effets que les particules plus larges, mais du fait de leur petite taille elles peuvent pénétrer plus loin dans le système respiratoire et même le système sanguin.

NO_x : Les oxydes d'azote (NO_x) sont un ensemble de gaz hautement réactifs. Dans le cas de la qualité de l'air les oxydes d'azote regroupent essentiellement : le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO_2). Le NO_2 est un gaz irritant qui peut provoquer des difficultés respiratoires ou une hyperactivité bronchique chez les personnes sensibles et favoriser les infections des bronches chez les enfants.

Pour plus de détails sur les polluants atmosphériques et leur impact sur la santé consulter l'Annexe 5 de ce dossier.

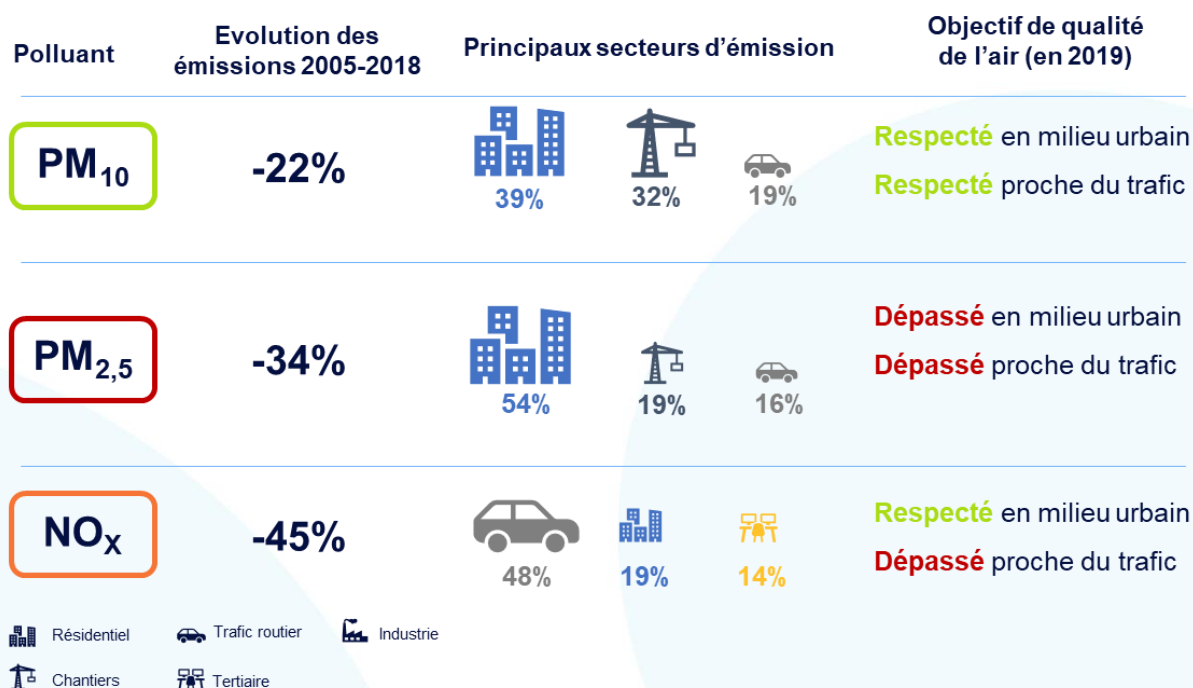


Figure 10 Qualité de l'air sur le territoire d'Est Ensemble. Source : Airparif 2018-2019

Les émissions de particules proviennent surtout du secteur résidentiel, particulièrement de l'usage du bois pour le chauffage. Viennent ensuite les **activités de construction** (bâtiments, routes et infrastructures), en forte croissance. Enfin, le transport routier est également un fort contributeur.

Les émissions de NO_x sont majoritairement issues du trafic routier. Ce secteur connaît toutefois une réduction notable de ses émissions sur les quinze dernières années (-55% sur 2005-2018). Il est important de spécifier que la mesure des concentrations atmosphériques de particules fines (PM10 et PM2,5) et de NO_x sur les stations de mesures montre clairement que les concentrations de ces polluants sont plus élevées à proximité des axes routiers majeurs (boulevard périphérique, A3, A86). Les objectifs de qualité de l'air pour la santé humaine fixés par l'Etat sont ainsi globalement respectés pour les particules fines et NO_x au niveau des stations de mesures de centre-ville alors qu'ils sont dépassés à proximité des axes routiers majeurs. **Est Ensemble étant le lien entre Paris et toute une partie de l'Est parisien, il est en effet traversé par d'importants axes routiers et même autoroutiers (A3, A86, jusqu'à récemment A186)**, qui représentent d'ailleurs la plupart des émissions de GES du secteur, du fait de leur fréquentation très élevée (jusqu'à 165 000 véhicules par jour à proximité de l'intersection A3/A86/A103). Cela confirme que malgré l'amélioration observée ces dernières années, le trafic routier demeure un contributeur majeur des émissions à gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques ainsi que des risques sanitaires qu'ils impliquent.

En ce sens, la MGP impose désormais une Zone à Faibles Emissions (ZFE) pour interdire les véhicules anciens polluants.



Figure 11 Calendrier de mise en place de la ZFE métropolitaine

La mise en œuvre de la ZFE soulève des enjeux sociaux d'accès à la mobilité, notamment pour les populations précaires ou les professions qui ne peuvent se passer de leur véhicule. Sur le territoire d'Est Ensemble, 27% des véhicules sont concernés par le renforcement des exigences de la ZFE applicables depuis juin 2021.

Commune	Part des véhicules non-classés, Crit'Air 4 et 5 en 2018
Bagnolet	28,7 %
Bobigny	32,6 %
Bondy	31,6 %
Les lilas	18,7 %
Montreuil	23,0 %
Noisy-le-Sec	28,9 %
Pantin	27,4 %
Le Pré Saint-Gervais	25,4 %
Romainville	26,1 %

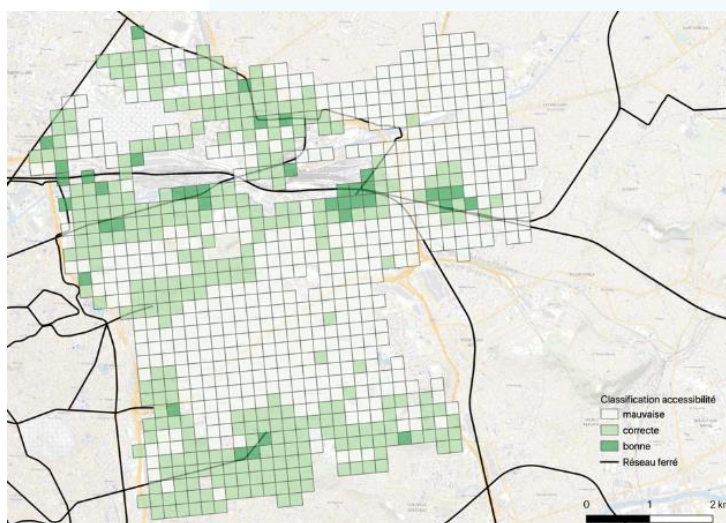


Figure 12 Véhicules concernés par la ZFE (table) et Accessibilité aux équipements et emplois en transports en commun sur le territoire (figure). Source : APUR, 2018 ; O. Bonin

La figure ci-dessous montre que l'Est de Bobigny, le Nord de Bondy, le Sud de Noisy-le-Sec et l'Est de Bagnolet sont particulièrement touchés : fort taux de véhicules interdits, faible accessibilité en transports en commun, et fort taux de pauvreté²⁷.

²⁷ L'impact de la ZFE sur le territoire d'Est Ensemble est ultérieurement détaillé dans l'étude complémentaire sur la mobilité et l'air disponible en annexe de ce dossier.

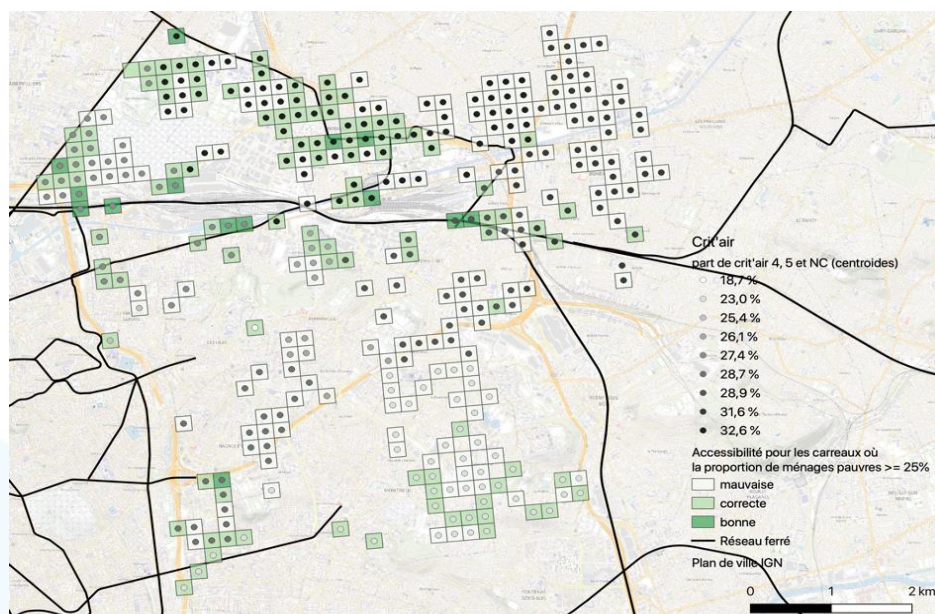


Figure 13 Accessibilité et part de véhicules polluants dans les zones du territoire avec une forte proportion de ménages pauvres (+de 25%)
Source : O. Bonin

Un potentiel limité de séquestration carbone à préserver et renforcer

La séquestration carbone²⁸ est généralement faible sur un territoire urbanisé tel que celui d'Est Ensemble (seulement 13% d'espaces verts accessibles ou non). La séquestration brute par les sols et les végétaux du territoire s'élève à 1 300 tCO₂/an. Toutefois, en tenant compte de l'impact du changement d'affectation des terres (l'artificialisation des sols déstocke du carbone), la séquestration nette tombe à 700 tCO₂/an, soit un potentiel d'absorption inférieur à 0,1% des émissions de GES du territoire.

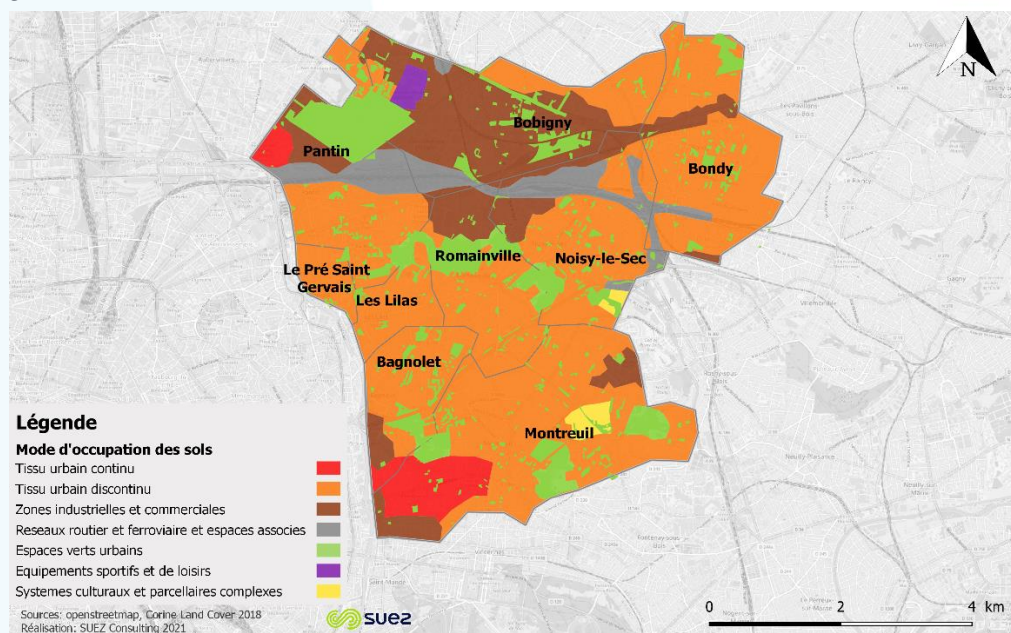


Figure 14 Cartographie de l'occupation des sols sur le territoire d'Est Ensemble (Données CLC, 2018)

²⁸ La séquestration de CO₂ est un mécanisme biologique d'absorption et de stockage du carbone atmosphérique au sein des espaces naturels terrestres et aquatiques. Ainsi, par leur capacité de stockage du CO₂, les océans (phytoplancton, calcaire), les sols (matière organique, roches, sédiments) et la biosphère (matière organique issue des êtres vivants dont la forêt, les cultures, etc.) contribuent à diminuer la concentration de CO₂ atmosphérique et jouent donc un rôle primordial de régulation du climat.

15% d'espaces verts
6m² accessibles par habitant



Séquestration brute 1269 tCO₂/an

Pour s'aligner sur la trajectoire de neutralité carbone de la France, le but premier d'Est Ensemble doit donc être la réduction de ses émissions de GES. Le développement de son potentiel de séquestration est néanmoins possible par la préservation des espaces naturels, la réduction de l'artificialisation des sols, l'augmentation des surfaces d'espaces végétalisés et l'usage de matériaux biosourcés dans la construction et la fabrication de biens de consommation.

La végétalisation du territoire permet d'accroître le potentiel de séquestration de carbone. Il génère également des co-bénéfices sanitaires (amélioration de la qualité de l'air, bien-être ...), renforce la résilience face aux inondations ou sécheresses et offre une meilleure protection de la biodiversité.

Une consommation énergétique en passe d'être maîtrisée, toujours dépendante des énergies fossiles sur un territoire exposé à la précarité énergétique

La consommation énergétique d'Est Ensemble s'élève à 5 200 GWh/an²⁹. Rapportée à la population elle est légèrement inférieure à la moyenne de la MGP. Les consommations reposent majoritairement sur l'utilisation du gaz naturel (44%) et de l'électricité (32%). Viennent ensuite les produits pétroliers (17%, dont les trois quarts sont utilisés dans les transports), le chauffage urbain (5%) et le bois (2%, uniquement pour le chauffage résidentiel).

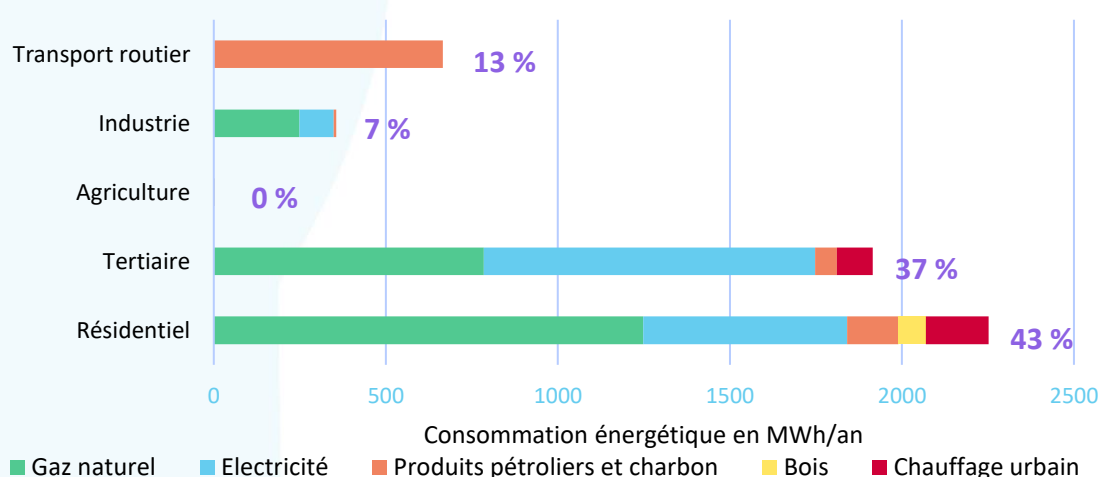


Figure 15 Consommation énergétique du territoire (les pourcentages indiquent la part du secteur dans le total des consommations) - Source : ROSE 2018.

²⁹ Le gigawattheure, abrégé en GWh, est une unité d'énergie représentant un milliard (1 000 000 000) de wattheures et équivalant à un million de kilowattheures.

Les consommations énergétiques du territoire ont connu une baisse de 11% entre 2005 et 2018 alors que la population a augmenté de 8% entre 2006 et 2018. Cette baisse est particulièrement portée par l'industrie, les transports routiers, et le résidentiel entre 2005 et 2010. En revanche les consommations plus récentes du résidentiel stagnent, tandis que celles du secteur tertiaire ont augmenté de 17% sur la période. Ces deux secteurs réunis constituent l'essentiel de la consommation d'énergie (respectivement 43% et 37% du cumul). Une carte de la consommation énergétique du secteur résidentiel par commune est présentée ci-dessous :

La maîtrise des dépenses d'énergie, en particulier dans le résidentiel, constitue un enjeu majeur pour Est Ensemble où 32% des ménages sont en situation de précarité énergétique (contre 15% pour la MGP). La facture énergétique globale du territoire est estimée à 500 millions d'euros et pourrait croître de 35% d'ici à 2030 du fait de l'augmentation probable du prix des énergies fossiles.

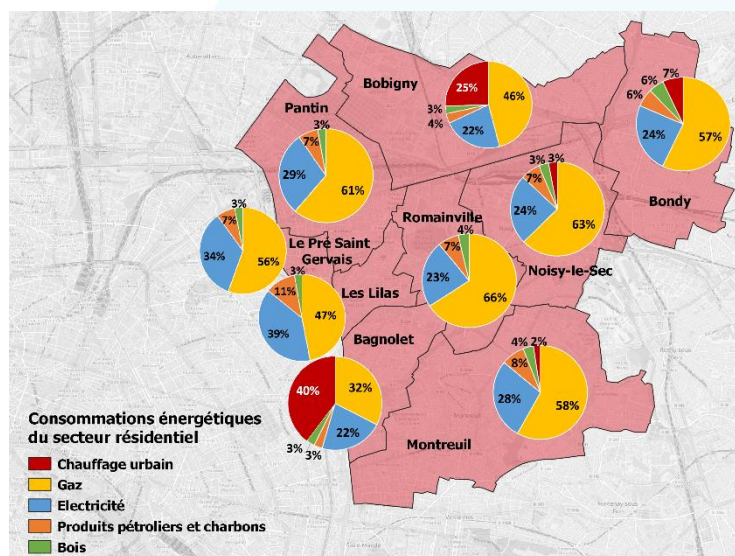


Figure 16 Consommations énergétiques du secteur résidentiel. Source : ROSE 2018

Une transition des réseaux d'énergie à poursuivre...

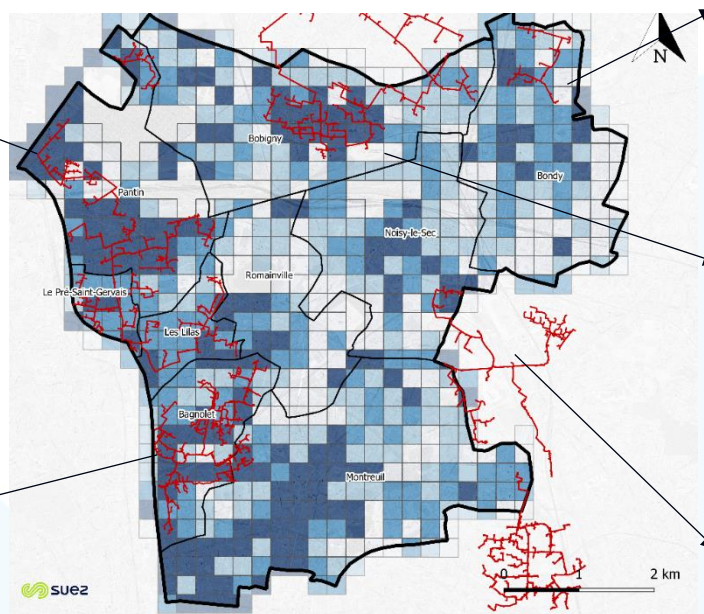
Est Ensemble compte quatre réseaux de chaleur sur son territoire, deux utilisant la géothermie et deux des chaufferies à bois, pour produire une énergie majoritairement d'origine renouvelable. Ils couvrent environ 5% de la consommation totale d'énergie du territoire, ce qui est inférieur à la moyenne observée sur la MGP. Toutefois, l'un des réseaux est en cours d'extension et un nouveau est en projet. Cet essor doit être poursuivi pour favoriser la consommation d'énergie locale, renouvelable, bas carbone et à coût maîtrisé.

Futur réseau UNIGEO*

Pantin, Le Pré-Saint-Gervais et Les Lilas
 20 000 équivalents logements
 66 % EnR&R (géothermie et PAC)

SDCB

Bagnolet et Montreuil
 10 000 équivalents logements
 52 % EnR&R (bois)
 Reste : gaz et fioul



STB

Bondy
 3 000 équivalents logements
 57 % EnR&R (bois)
 Reste : gaz

Genyo*

Bobigny, Drancy
 20 000 équivalents logements (Est Ensemble)
 66 % EnR&R (géothermie et PAC)
 Reste : gaz

YGEO

Noisy-le-Sec, Montreuil et Rosny-sous-Bois
 2 000 équivalents logements (Est Ensemble)
 74 % EnR&R (géothermie et PAC)
 Reste : gaz

Fontenay-sous-Bois

Montreuil, Fontenay-sous-Bois
 1 000 équivalents logements (Est Ensemble)
 20 % EnR&R (bois)
 Reste : gaz

Figure 17 Réseaux de chaleur sur le territoire d'Est Ensemble. Source : Opérateurs, 2018, sauf pour données Genyo et futur réseau : *prévision 2026

Une production d'EnR&R encore faible ...

La production d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R)³⁰ à Est Ensemble est encore très faible et couvrait en 2018 moins de 4% des consommations énergétiques du territoire (environ 200 GWh). C'est un peu moins que la moyenne de la MGP. La principale source valorisée est le bois énergie en chaufferie ou pour des usages individuels. Il compte pour 90% de la production. Cette énergie émet très peu de GES mais peut rejeter des quantités importantes de polluants atmosphériques, surtout en usage individuel lorsque les foyers sont anciens. Elle provient de bois nécessairement importé de territoires voisins. La quasi-totalité du reste de la production est assurée par la géothermie, sur deux réseaux de chaleur. L'aérothermie et le solaire complètent le panorama des énergies renouvelables sur le territoire³¹.

³⁰ « Les Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) sont des sources d'énergies dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain » Source : ADEME [Avis de l'ADEME sur les énergies renouvelables et de récupération - La librairie ADEME](#)

³¹**Énergie solaire** : Pour produire de l'électricité, on utilise des panneaux qui sont composés de cellules électroniques qui vont réagir au rayonnement du soleil. C'est l'énergie solaire photovoltaïque. Pour produire de la chaleur pour le chauffage ou l'eau chaude, on utilise des panneaux solaires thermiques.

Géothermie : Elle exploite l'énergie stockée sous la surface de la Terre. Elle chauffe les eaux des termes depuis 4000 ans ! Elle sert aussi à chauffer des bâtiments et à produire de l'électricité.

Biomasse : Les végétaux (bois, paille, fumier) et les déjections animales produisent 3 types d'énergie par combustion, fermentation ou transformation : le bois-énergie, le biogaz et les biocarburants. Source : ADEME [L'énergie en France | Particuliers | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

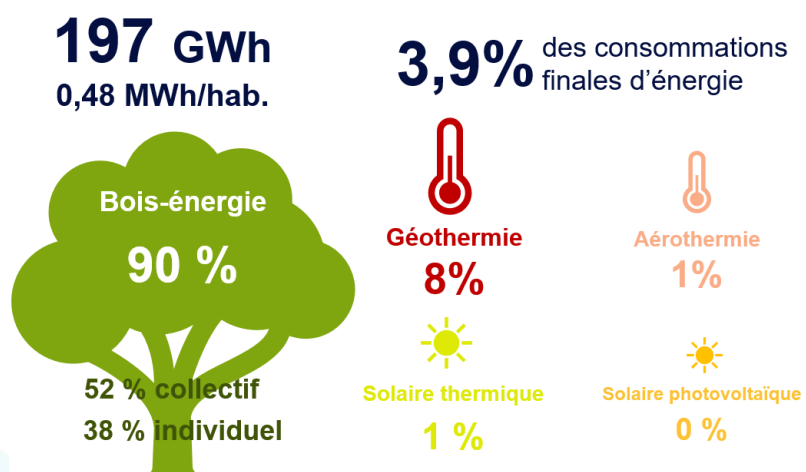


Figure 18 La production d'EnR&R sur le territoire d'Est Ensemble. Source : ROSE, 201832

La MGP s'est fixé pour objectif d'atteindre 60% d'EnR&R dans sa consommation en 2050, dont la moitié d'origine renouvelable. Cela nécessitera un fort développement des EnR&R sur le territoire mais l'atteinte de cet objectif sera facilitée par la baisse des consommations totales.

... avec un fort potentiel de développement

Le potentiel de développement des EnR&R locales s'élève théoriquement à plus de 2 600 GWh/an soit plus de la moitié des consommations du territoire. Ce gisement repose principalement sur le fort potentiel géothermique du territoire, dû à sa position géographique et à la densité de sa population. Le potentiel de géothermie de surface est estimé à plus de 2 000 GWh/an et le potentiel de géothermie profonde est contraint à cause de la possibilité réduite de nouveaux forages.

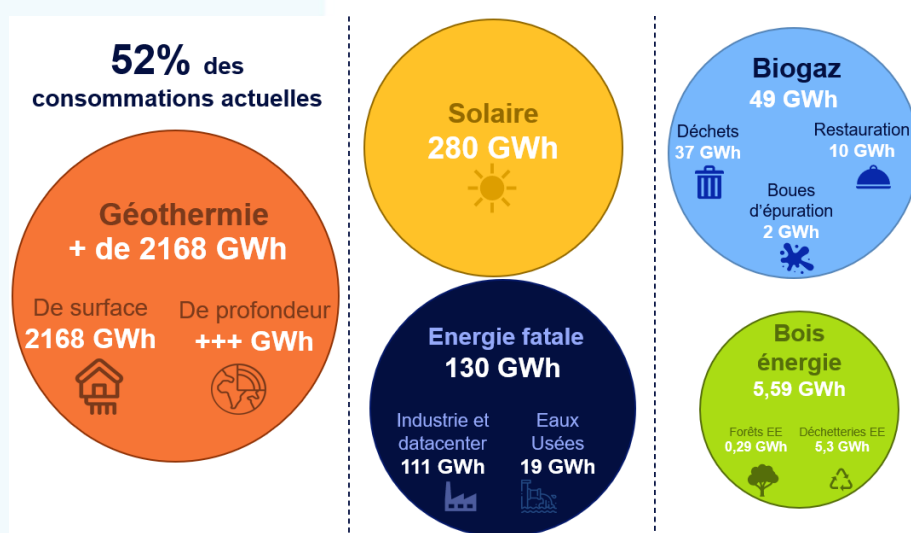


Figure 19 Le potentiel de développement des EnR&R. Source : ROSE, ADEME, IPR, PCAEM³³

³² La consommation finale d'énergie est la consommation d'énergie facturée à l'utilisateur, en tenant compte des pertes lors de la production, du transport et de la transformation.

³³ Energie fatale : Dans tout processus industriel, il est nécessaire de dépenser une quantité d'énergie. Cependant, le rendement d'une transformation d'énergie n'est jamais égal à 100%. Seule une partie de l'énergie convertie peut être effectivement

Le second potentiel EnR&R est le solaire (photovoltaïque et thermique), estimé à 280 GWh/an sur les toitures du territoire d'Est Ensemble. La récupération de chaleur fatale (des industries, des datacenters et des eaux usées) permettrait de distribuer 130 GWh /an, tandis que le potentiel de biogaz est évalué à 50 GWh/an, sur la base de la production de déchets alimentaires et de boues d'épuration.

Le bois énergie est la principale EnR&R consommée actuellement mais son potentiel de production sur le territoire est très faible du fait de la faible couverture de forêt. Même en considérant la valorisation des déchets de bois récupérés en déchèterie le potentiel local de biomasse est d'environ 6 GWh/an.

Le potentiel EnR&R d'Est Ensemble reposant très majoritairement sur la chaleur, son exploitation nécessite un fort développement des réseaux de chaleur.

Un territoire exposé aux risques climatiques

Les impacts du changement climatique se font déjà sentir à travers la planète et les territoires doivent dès maintenant s'y adapter. La température moyenne devrait augmenter entre +0,7°C et +2,6°C sur le territoire d'ici le milieu de siècle, avec jusqu'à 6 jours de forte chaleur de plus par an.

Entre 1983 et 2018, 28 évènements ont été reportés comme catastrophes naturelles sur les communes d'Est Ensemble. Leur répartition est donnée dans la figure ci-dessous. Les évènements les plus récurrents sont **les inondations et les coulées de boue ainsi que des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols**. En termes de nombre d'évènements, les communes de Montreuil puis Bondy et Noisy-le-Sec sont les plus touchées.

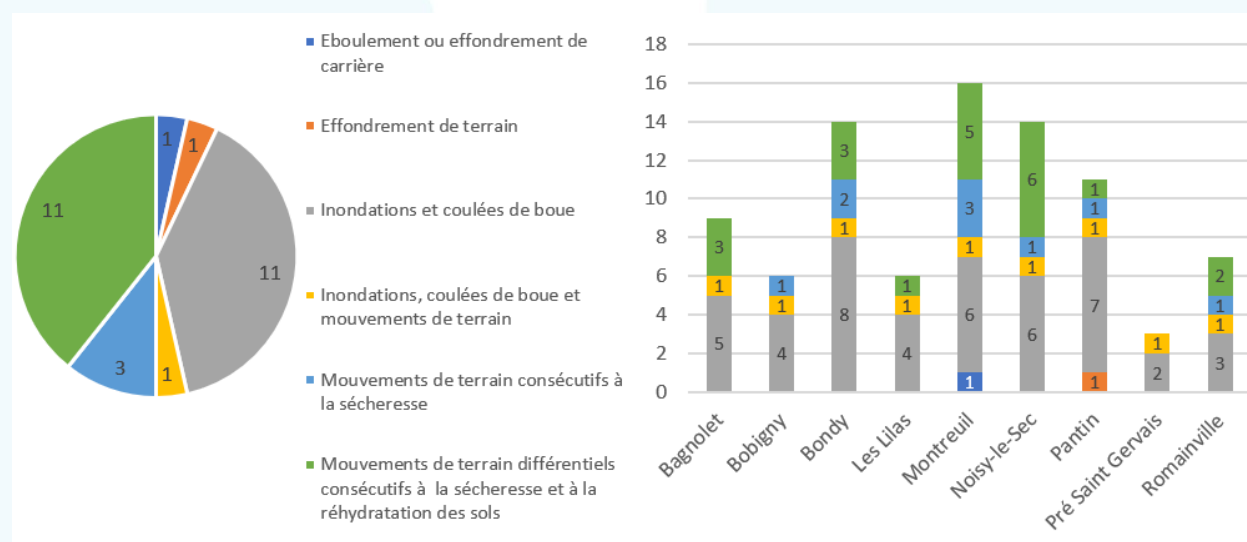


Figure 20 Répartition et nombre des arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire d'Est Ensemble sur 1983-2018 (à gauche) et par commune d'Est Ensemble pour 1983-2018 (à droite). Source : GASPAR

Les principaux risques identifiés sur le territoire d'Est Ensemble sont le risque de canicule et de mouvements de terrain. Les inondations, les tempêtes et les risques sanitaires sont également des risques importants pour le territoire. Les tensions sur l'eau représentent un risque plus mesuré.

utilisée dans le but final. L'énergie inutilisée ou inutilisable parce qu'elle est piégée dans des matériaux ou perdue dans des flux incontrôlés, est dite « fatale ». Source : [Etude-Energies-Fatales-Pole-Energie-2020-Fev2016.pdf \(polenergie.org\)](https://www.polenergie.org/etude-energies-fatales-pole-energie-2020-fev2016.pdf)
















Risque	Exposition du territoire	Impacts		
Canicules Risque moyen à fort	Augmentation des journées et nuits chaudes Présence d' îlots de chaleur urbains L'exposition est aggravée par l' artificialisation , la faible circulation des vents , la densité de l'habitat et le bâti	Populations 	Réseaux 	Activités économiques 
Mouvements de terrain Risque moyen à fort	Toutes les communes sont exposées par la présence d' argile verte et certaines également à cause du gypse	Bâti 	Réseaux 	
Risques sanitaires Risque moyen	Les fortes chaleurs et canicules augmentent le risque de pollution de l'air et d'allergies Les inondations peuvent causer une introduction d'eau polluée dans les nappes et l'augmentation de la température altère la qualité de l'eau	Populations 	Milieux naturels 	
Inondations Risque moyen	Les communes situées hors du plateau de Romainville sont vulnérables,	Populations 	Bâti 	Activités économiques 
Tempêtes Risque moyen	La vitesse de vent est souvent élevée mais aucun épisode de tempête violente depuis 1982.	Populations 	Milieux naturels 	Activités économiques 
Tensions sur la ressource en eau Risque faible	Les débits des cours d'eau du bassin Seine-Normandie pourraient baisser de -10 à -30 % d'ici 2100	Populations 	Milieux naturels 	

Figure 21 La vulnérabilité au réchauffement climatique sur le territoire d'Est Ensemble

La prise en compte de ces risques doit se faire pour tous les enjeux d'Est Ensemble : le bien-être de la population mais aussi les milieux naturels, le bâti, les réseaux et les activités économiques du territoire.

Les études complémentaires

Dans le cadre de la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial, Est Ensemble a souhaité s'engager dans une démarche plus globale en réalisant des études complémentaires qui complètent le diagnostic territorial et permettent à la collectivité de mieux saisir les enjeux climat-air-énergie qui concernent son territoire et sa population.

La qualité de l'air et les impacts d'une ZFE sur la mobilité³⁴

Une première étude porte sur la qualité de l'air et la mobilité sur le territoire. Cette étude vise à présenter un état des lieux détaillé de la qualité de l'air du territoire, soulever les enjeux sanitaires associés à la qualité de l'air, étudier l'impact du trafic routier sur la qualité de l'air et présenter la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine et analyser l'impact de la ZFE sur la santé des populations et la mobilité des habitants du territoire.

Une qualité de l'air qui s'améliore mais une pollution persistante

Les émissions de polluants sont en baisse sur le territoire, de même que leur concentration dans l'air. La qualité de l'air d'Est Ensemble s'améliore donc d'année en année. Les particules fines (PM) et les oxydes d'azote (NOX) restent cependant à des niveaux de concentration élevés sur le territoire,

³⁴ Pour consulter l'étude complémentaire sur la qualité de l'air et les impacts d'une ZFE sur la mobilité cliquez [ici](#)
 Pour consulter la synthèse de cette étude cliquez [ici](#)

notamment à proximité des axes routiers majeurs. Les principaux secteurs d'activité responsables des émissions de polluants sont le résidentiel (notamment à cause du chauffage individuel au bois et au fioul), le trafic routier et les chantiers. Dans une moindre mesure, l'industrie et le tertiaire participent également aux émissions de polluants atmosphériques.

Ces concentrations élevées ont un impact néfaste sur la santé des populations et sur l'environnement. En 2017 d'après Airparif, 37 000 habitants du territoire étaient exposés à des niveaux de NOX dépassant les normes de qualité de l'air.

Un trafic routier dont les émissions baissent mais principal responsable des NOX

Malgré une baisse de 55% des émissions de NOX par le trafic routier entre 2005 et 2018, ce secteur émet encore plus de 50% des NOX du territoire. Ces émissions entraînent des concentrations très élevées aux alentours des axes routiers les plus empruntés (notamment autoroutes et boulevard périphérique). Le poids du trafic routier dans les émissions de NOX est un enjeu partagé par toute la Métropole du Grand Paris (MGP) qui pour y faire face a mis en place une Zone à Faibles Emissions (ZFE) dans le périmètre intra-A86 restreignant l'accès aux véhicules polluants.

Une ZFE qui permet une amélioration de la qualité de l'air et une protection de la santé...

La ZFE est considérée comme l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre la pollution de l'air extérieur en ville. La première phase de la mise en place de la ZFE parisienne (2019-2021) aurait permis une baisse de 6% des émissions de NOX du trafic routier sur la Métropole du Grand Paris et une baisse des concentrations de NOX atteignant 3,5 µg/m³ à proximité des axes routiers. La deuxième étape engagée en juin 2021 permettrait de porter à 8% la baisse des émissions de NOX du trafic routier et à 5 µg/m³ la baisse des concentrations près des axes. Le nombre d'habitants exposés à des niveaux de NOX qui ne respectent pas les normes de qualité de l'air a également diminué : environ 8 000 personnes ne seraient plus exposées à des dépassements des normes de NOX à Est Ensemble depuis la deuxième phase de la ZFE (juin 2021).

La baisse de l'exposition des populations réduit l'impact sanitaire et permet d'éviter des cas d'asthme chez les jeunes, des maladies cardiovasculaires, des décès précoces, des naissances à faibles poids ou encore des recours aux urgences ou aux hospitalisations. Le nombre de cas évités est faible pour la première étape de la ZFE mais est plus marqué depuis la deuxième étape et devrait l'être encore davantage lorsque les restrictions seront étendues à d'autres véhicules.

... mais qui impacte la mobilité des ménages précaires

Si plus de 40% des ménages d'Est Ensemble ne possèdent pas de voiture, de nombreux ménages dépendent dans leurs déplacements. 25,5% des déplacements domicile-travail se font en voiture. Pour environ 5% des actifs habitant à Est Ensemble ou venant travailler à Est Ensemble, les transports en commun ne sont pas une alternative raisonnable à leur usage de la voiture pour leur déplacement domicile-travail. De nombreux ménages d'Est Ensemble sont donc dépendants de leur voiture et sont vulnérables à une perte de mobilité si leur véhicule est touché par les restrictions.

L'accessibilité aux transports en commun est très hétérogène sur le territoire. Les ménages pauvres ayant des véhicules polluants et vivant dans des zones à faible accessibilité en transports en commun

sont potentiellement plus affectés par une perte de mobilité découlant de la ZFE : 7% des ménages vivent dans des zones avec un fort taux de pauvreté, avec une mauvaise accessibilité et une part importante de véhicules polluants. Ces zones correspondent notamment au nord de Bondy, l'est de Bobigny, le sud de Noisy-le-Sec et l'est de Bagnolet.

Les leviers d'actions

La lutte contre la pollution de l'air ne peut se faire en pénalisant les populations précaires. Des aides et des moyens de transports alternatifs doivent être mis à disposition des populations impactées. La ZFE participe à l'amélioration de la qualité de l'air et la protection de la santé mais elle n'est à elle seule pas suffisante et doit être accompagnée d'actions touchant au secteur résidentiel (remplacer les chauffages individuel au bois), aux chantiers (travailler avec les acteurs du secteur pour promouvoir des bonnes pratiques) et également d'autres actions liées au trafic routier (développement des modes actifs et des réseaux de transport en commun, sensibilisation autour de l'usage de la voiture, réduction des émissions des transporteurs de marchandises...).

La vulnérabilité au changement climatique ³⁵

Le diagnostic des vulnérabilités d'Est Ensemble face au changement climatique établit un état des lieux des principaux risques sur le territoire. Il met à jour un premier diagnostic réalisé en 2014 dans le cadre du premier Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et s'appuie sur un corpus de rapports publiés à l'échelle du territoire ou à des échelles un peu plus larges, telles que celles de la Métropole du Grand Paris ou de l'Ile-de-France. Les principaux résultats de ce diagnostic sont présentés ci-dessous à la section « Un territoire exposé aux risques climatiques ».

En complément de ces éléments, le diagnostic comprend aussi une étude spécifique sur le phénomène des îlots de chaleur urbains, que nous présentons synthétiquement ci-après.

Les îlots de chaleur urbains sur le territoire d'Est Ensemble

Dans le contexte actuel de dérèglement climatique, les risques auxquels sont exposés les territoires se complexifient. D'après les scénarios compilés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les vagues de chaleur vont s'intensifier dans de nombreuses régions du globe dans les prochaines décennies. En France, la fréquence des canicules devrait doubler d'ici 2050 et comme l'a démontré celle de 2003, Est Ensemble et plus généralement l'ensemble de l'Ile-de-France y sont particulièrement vulnérables. D'autant plus que le phénomène d'îlots de chaleur urbains (ICU) accentue les vagues de chaleur en ville et leurs impacts sur la population. Dans le but d'élaborer une stratégie de résilience cohérente face à ce risque, Est Ensemble a décidé de réaliser un diagnostic des îlots de chaleur urbains afin de mettre en place des actions spécifiques.

Cette étude présente en premier lieu la littérature existante sur les îlots de chaleur à l'échelle de l'Ile-de-France et du département de la Seine Saint-Denis. Elle détaille ensuite la méthodologie et l'analyse des résultats du diagnostic à l'échelle d'Est Ensemble, réalisé en deux temps : une cartographie

³⁵ Pour consulter l'étude complémentaire sur la vulnérabilité au changement climatique et les propositions pour un territoire plus résilient cliquez [ici](#)

Pour consulter la synthèse de cette étude cliquez [ici](#)

théorique du risque d'ICU basée sur un croisement de données relatives à la morphologie et la population du territoire, puis sa validation par une campagne de mesure avec l'installation d'un réseau de capteurs de température sur neuf points stratégiques.

L'analyse de l'aléa de chaleur du territoire, basée sur une étude théorique et une campagne de mesure sur le terrain, permet de distinguer plusieurs zones sur le territoire d'Est Ensemble : **l'ouest du territoire semble particulièrement touché par les îlots de chaleur et montre de plus une vulnérabilité assez élevée.** Des zones de fraîcheurs sont également observables grâce à la présence de grands espaces verts sur le territoire.

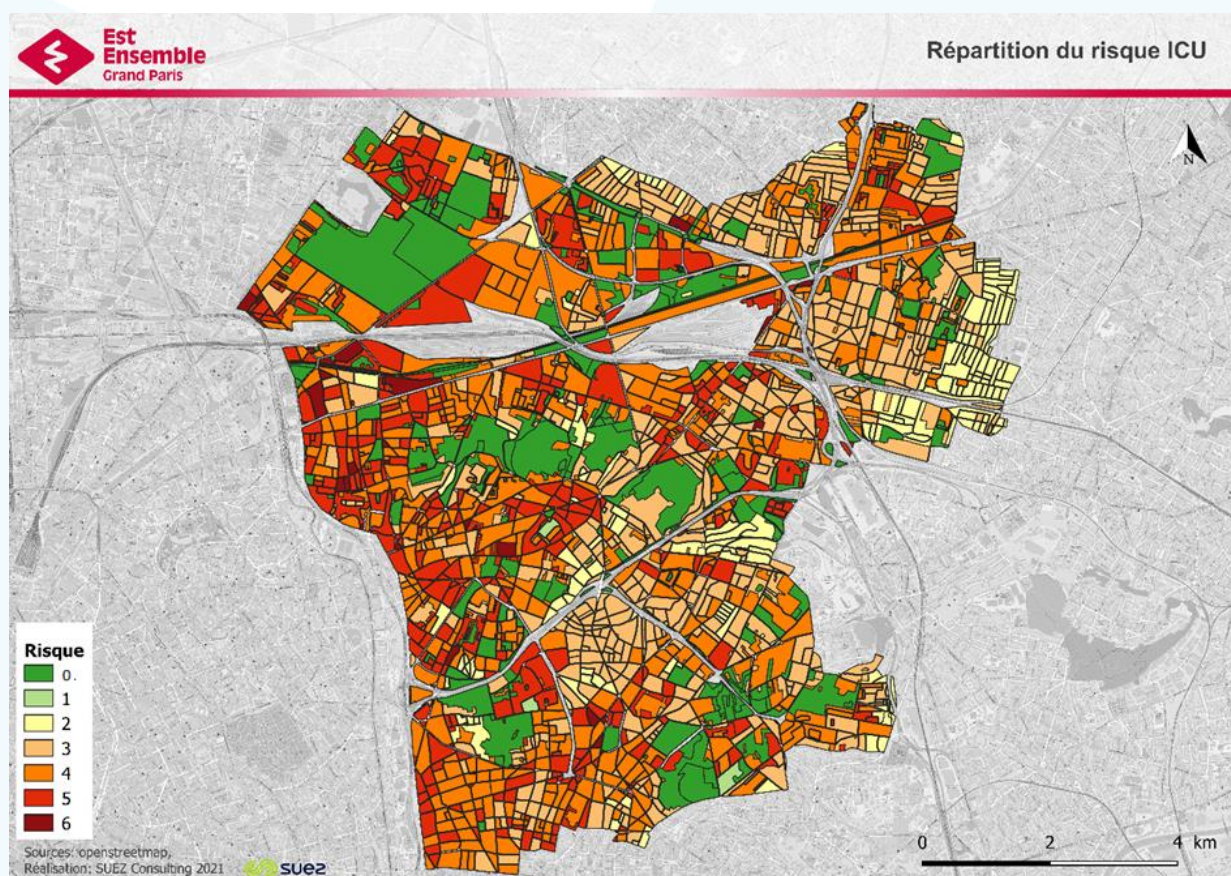


Figure 22 Carte du risque d'ICU sur le territoire d'Est Ensemble

Plusieurs leviers d'actions, au travers d'exemples de réalisations, ont été proposés pour répondre aux différentes spécificités des sites :

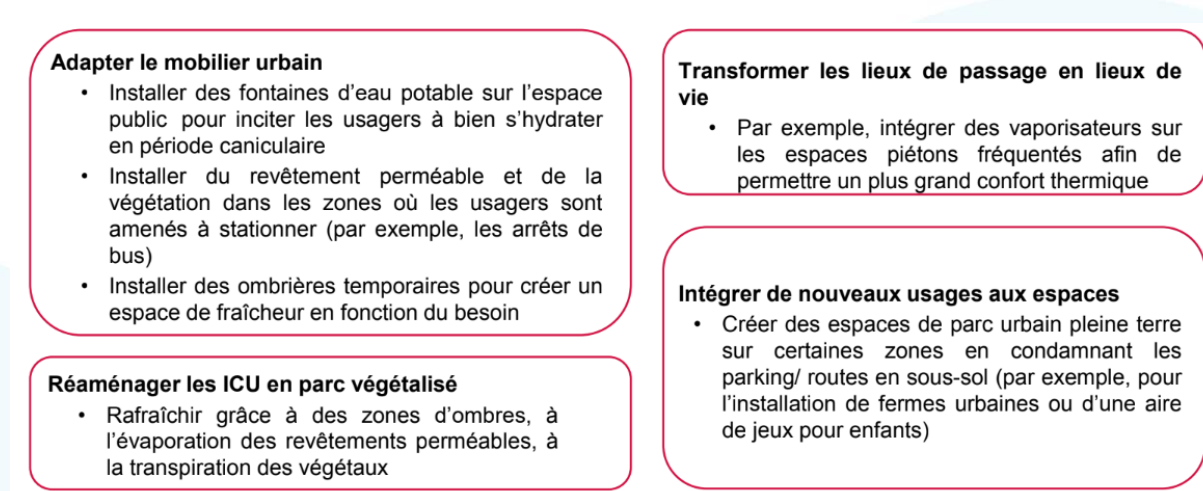


Figure 23 Les recommandations pour réduire le risque d'ICU sur le territoire d'Est Ensemble

En définitive, l'étude des Ilots de Chaleur Urbains (ICU) permet de préciser et de nourrir le plan de résilience d'Est Ensemble, tout en formulant des actions concrètes à mener pour améliorer la prise en considération des enjeux de canicules en ville dès les phases de conception des aménagements. Ainsi, en analysant le territoire et les différents impacts que les choix de conception peuvent avoir sur les températures, l'objectif est de permettre aux communes, citoyens et aménageurs de s'approprier les concepts de phénomènes d'îlot de chaleur et d'îlot de fraîcheur, afin d'améliorer la résilience du territoire et de lutter contre les risques générés par le changement climatique.

La planification énergétique ³⁶

L'étude planification énergétique a pour but de prioriser l'action publique pour réduire la consommation d'énergie et l'impact carbone de l'habitat sur le territoire.

Cette étude permet notamment :

- D'estimer les consommations énergétiques sur le territoire d'Est Ensemble à la maille de la parcelle cadastrale ;
- D'analyser les consommations du territoire, selon la quantité d'énergie consommée, l'intensité des consommations et le type d'énergie consommée ;
- D'identifier des secteurs prioritaires d'intervention sur le territoire, pour appuyer la mise en place de politiques publiques de transition énergétique du secteur résidentiel
- De fournir aux décideurs du territoire et à leurs partenaires une vision exhaustive, précise et outillée des enjeux énergétiques de l'habitat d'Est Ensemble.

Les résultats de cette étude sont les suivants :

³⁶ Pour consulter l'étude complémentaire de planification énergétique cliquez [ici](#)

Un habitat majoritairement collectif

88% des logements du territoire sont dans des bâtiments collectifs. Les 12% de logements individuels sont en moyenne plus grands et plus consommateurs, et représentent 24% des consommations énergétiques. 31% des logements individuels ont une consommation surfacique de plus de 170 kWh/an/m² contre seulement 13% des logements collectifs (la valeur de 170 kWh/m²/an de chauffage est retenue pour identifier bâtiments énergivores : elle correspond à la consommation en chauffage d'un logement classé E). La réduction des consommations des logements individuels est donc un levier non négligeable de la réduction des consommations de l'habitat.

Cependant, malgré le fait qu'il consomme moins d'énergie en moyenne, l'habitat collectif a un potentiel de réduction d'autant plus important qu'il représente 88 % des logements du territoire. De plus, près de 22 000 logements collectifs sont identifiés comme énergivores, soit 13% du total des logements collectifs et 27% des consommations de logements collectifs.

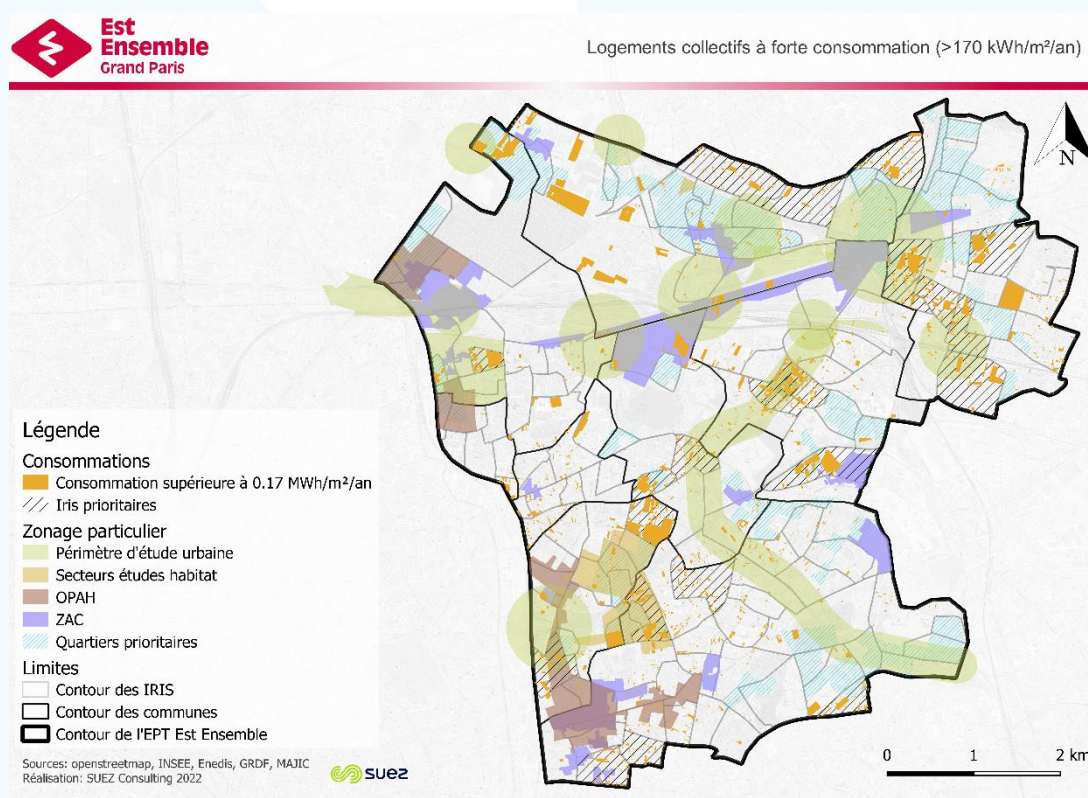


Figure 24 : Localisation des logements collectifs à forte consommation de chauffage

Enfin, la rénovation des logements collectifs (notamment des logements sociaux) est souvent plus facile que celle du résidentiel car un petit nombre d'acteurs peut gérer un parc important.

Une consommation fortement dépendante des énergies fossiles

Le gaz naturel est l'énergie la plus consommée sur le territoire. Il représente 55% des consommations totales du secteur résidentiel et est consommé par 63% des logements. Le fioul, une autre énergie fossile encore plus émettrice de gaz à effet de serre (GES), compte pour 7% des consommations et 11% des logements. L'impact environnemental du résidentiel, premier secteur émetteur de GES du territoire, est majoritairement due à ces énergies.

Une consommation de bois émettrice de particules fines

8% des logements du territoire utilisent au moins partiellement du bois pour se chauffer. Cette énergie compte pour seulement 4% des consommations énergétiques mais elle est l'une des principales responsables de la pollution atmosphérique aux particules fines sur le territoire. Le bois-énergie est souvent peu émetteur de GES donc son utilisation au lieu d'énergie fossile réduit l'impact climatique du résidentiel. Cependant afin de préserver la santé de la population d'Est Ensemble il est important de veiller à ce que les équipements de chauffage au bois du territoire soient des équipements récents peu polluants.

Des perspectives pour la transition environnementale du résidentiel à Est Ensemble

L'identification des consommations à une maille géographique très fine doit orienter l'action publique pour permettre d'actionner les leviers suivants de la transition du territoire :

- Relier les bâtiments à forte demande de chaleur aux réseaux de chaleur lorsqu'ils en sont proches, et favoriser la production d'énergies renouvelables pour ces réseaux de chaleur ;
- Réduire les consommations de fioul du territoire et les remplacer dès que possible par de l'électricité ou de la chaleur issue de réseaux collectifs intégrant des énergies renouvelables ou par des équipements de production de chaleur d'origine renouvelable ;
- Cibler les quartiers avec le plus de logements énergivores (résidentiels et collectifs) pour opérer des rénovations, dans la continuité du travail déjà réalisé par la Direction de l'Habitat et du Renouvellement (DHRU) Urbain en partenariat avec l'ALEC-MVE ;
- Promouvoir des actions de sobriété énergétique auprès des bâtiments à très forte consommation de gaz et étudier les possibilités de substitution par des énergies renouvelables ;
- Sensibiliser et accompagner les habitants dans les quartiers à fortes consommations de bois pour favoriser l'utilisation d'équipements peu polluants.

Les enjeux de la révision du PCAET

Le diagnostic territorial met en exergue la **vulnérabilité d'Est Ensemble face au changement climatique ainsi que l'impact direct et indirect de ses activités sur les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques observés sur le territoire.**

Si globalement les actions mises en place par le Plan Climat Air Energie Territorial de 2017 ont permis d'apporter une réponse ambitieuse à ces enjeux, le bilan à mi-parcours souligne l'importance de poursuivre cette dynamique de planification de la transition écologique et de traduction opérationnelle sur le territoire. Cette dynamique nécessite de renforcer les partenariats avec les villes et acteurs du territoire pour que l'effort de transition écologique soit réellement partagé et porté par le plus grand nombre.

En ce sens, l'exemplarité d'Est Ensemble reste une priorité pour enclencher une dynamique territoriale vertueuse. La gestion durable des bâtiments, la sensibilisation des agents aux écogestes, ainsi que le tri des déchets représentent notamment des axes d'amélioration fondamentaux.

Partant du bilan à mi-parcours de la mise en place du PCAET et des résultats du diagnostic territorial, les paragraphes suivants reprennent les principaux enjeux du territoire et présentent les axes d'amélioration à suivre pour lutter contre le changement climatique.

Les gaz à effet de serre

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre issues des énergies fossiles (gaz et produits pétroliers)
- S'appuyer sur les énergies renouvelables locales pour le chauffage (géotherme, solaire thermique)
- Favoriser les chauffages collectifs et les réseaux de chaleur
- Encourager les moyens de transports vertueux (transport en commun, modes actifs, véhicules électriques et hybrides) tout en veillant à l'accessibilité pour tou.te.s³⁷.
- Développer des initiatives d'économie circulaire pour réduire la dépendance du territoire de ressources extérieures et mutualiser les flux sur le territoire (écologie industrielle et territoriale, éco-conception, prévention et réemploi).

Les émissions de polluants

- Réduire les émissions liées au résidentiel en limitant l'usage du chauffage au fioul ou du chauffage individuel au bois
- Limiter la pollution atmosphérique liée aux chantiers
- Continuer la réduction de la part des transports dans les émissions de polluants sans impacter l'accessibilité des plus isolés et des plus précaires

³⁷ Pour rappel, Est Ensemble dispose de compétences limitées sur les sujets de mobilités mais adopte une position d'accompagnement. Pour en savoir plus sur les compétences de l'EPT en matière de déplacements : [Aménagement et déplacements | Est Ensemble \(est-ensemble.fr\)](https://www.est-ensemble.fr/amenagement-et-deplacements)

- Réduire les consommations d'énergie fossile.

La séquestration carbone

- Prendre en compte l'impact des changements d'affectation des sols sur la séquestration dans les projets urbains
- Favoriser le verdissement urbain (parcs, arbres, bâtiments végétalisés...)
- Favoriser l'utilisation responsable de bois matériau dans l'ameublement ou la construction qui stocke du carbone tout au long de sa vie.

La consommation énergétique

- Rénover des bâtiments pour réduire les consommations du résidentiel et du tertiaire
- Lutter contre la précarité énergétique
- Réduire la part des consommations de produits pétroliers et de charbon
- Développer des énergies renouvelables et de récupération
- Développer des réseaux de chaleur pour alimenter les bâtiments au niveau local.

Les énergies renouvelables

- Développer les réseaux de chaleur en ayant recours à la géothermie dès que possible
- Encourager le déploiement du solaire sur les toitures
- Approfondir les faisabilités de récupération de chaleur fatale et de biométhane
- Le déploiement des énergies renouvelables doit avant tout servir à réduire les consommations d'énergie fossile.

La vulnérabilité du territoire

- Protéger les populations vulnérables des effets du changement climatique par des mesures concrètes (jeunes, ménages précaires, personnes âgées)
- Aménager la ville de manière à combattre les îlots de chaleur urbains (espaces verts et îlots de fraîcheur)
- Rendre les soins rapidement accessibles en tous points du territoire (moins de 1 médecin pour 1000 habitants à Est Ensemble).

LES MODALITÉS DE RÉVISION ET DE CONCERTATION DU NOUVEAU PCAET

Les modalités de révision

Est Ensemble a approuvé par délibération du Conseil Territorial du 29 juin 2021 le lancement de la révision de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document stratégique visant à renforcer la lutte contre le dérèglement climatique et atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce document cadre de la collectivité doit être révisé tous les 6 ans.

Sa révision et son élaboration doivent répondre aux exigences des articles L 5219-5 du code général des collectivités territoriales et L 229-26, L 121-15 à L 121-21, R 229-51 à R 229-56 du Code de l'environnement. Elles incluent a minima une concertation préalable ainsi qu'une consultation du public par voie électronique. Le projet de PCAET est soumis à avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), de la Métropole du Grand Paris et du Conseil Régional Île-de-France avant consultation du public.

En complément, le futur PCAET tiendra compte des dernières évolutions législatives :

- Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les plans climats des établissements publics territoriaux (EPT) doivent être conformes au plan climat air énergie de la Métropole (PCAEM) notamment avec celui de la MGP adopté en novembre 2018.
- Depuis le 1er janvier 2017, les PCAET sont soumis à une évaluation environnementale systématique et entrent donc dans le champ d'application de la concertation préalable (art. L. 121-16 du Code de l'environnement) et du droit d'initiative.
- Depuis la loi LOM de décembre 2019, les PCAET doivent intégrer un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques, dénommé « Plan d'action Air ».

Sur la base d'un diagnostic climat, air, énergie et résilience territorial, une stratégie et un plan de réduction des polluants atmosphériques seront élaborés et déclinés dans un programme d'actions permettant, dans les domaines de compétence du territoire, d'atteindre les objectifs fixés par le plan climat-air-énergie de la métropole. Un dispositif de suivi et d'évaluation sera intégré au PCAET.

La méthodologie de révision du Plan est détaillée ci après.

Après le diagnostic, la définition de la stratégie

Le diagnostic territorial est le point de départ de la co-construction du plan d'actions d'Est Ensemble. Il permet de dégager les principaux enjeux locaux en termes d'émissions de GES, d'énergie, de qualité de l'air et de vulnérabilité au changement climatique. En partant de cet état des lieux de la situation actuelle, il sera possible de dessiner la vision voulue pour le futur du territoire, à court, moyen et long terme.

L'étape qui suit ce diagnostic est donc la définition de la stratégie du PCAET. La construction de la stratégie du PCAET d'Est Ensemble reposera sur deux piliers :

- **La définition de scénarios pour le territoire**

Sur la base de la situation actuelle, des potentiels d'évolution, des objectifs climat-air-énergie de la Métropole du Grand Paris et d'hypothèses de transition du territoire, des scénarios d'évolution des consommations énergétiques, des émissions de GES et de polluants atmosphériques seront construits, en fixant des objectifs aux horizons 2023, 2028 et 2050. Trois scénarios seront définis : un scénario « au fil de l'eau », dans la lignée des tendances actuelles ; un scénario « 2°C » aligné sur les objectifs des Accords de Paris, la Stratégie Nationale Bas Carbone et le Plan de Protection de l'Atmosphère; et un scénario « de rupture » qui correspondra à une stratégie encore plus ambitieuse de réduction des émissions de GES. Le but de cette scénarisation est de définir des niveaux d'ambition pour le territoire, et ainsi nourrir la discussion des parties prenantes autour de la stratégie.

- **La concertation avec les acteurs du territoire**

Pour avoir une vision claire et réaliste du territoire, l'implication des parties prenantes est essentielle. La spécificité du PCAET d'Est Ensemble est qu'il s'articule avec la Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité ainsi qu'avec une deuxième étape de concertation à son issue, dans le cadre de sa concertation préalable. Après le rendu de l'avis citoyen, son contenu sera analysé pour faire ressortir les grandes orientations et objectifs le composant qui correspondront au cadre réglementaire attendu pour un PCAET. Une note sera produite pour synthétiser les éléments issus du travail des citoyens de la convention, qui serviront de base à la création de la stratégie du PCAET. La suite de la concertation invitera les parties prenantes du territoire (citoyens, institutions, associations, entreprises) à se saisir de ces orientations et objectifs, ainsi que des scénarios définis précédemment, afin de fixer pour Est Ensemble des objectifs en termes de :

- Réduction des émissions de GES
- Renforcement du stockage de carbone
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Production et consommation d'énergie renouvelable et de récupération
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

La concertation

Un élément clé de la révision du PCAET est la concertation. Elle permet une véritable co-construction de la stratégie et du programme d'actions du territoire. Cette concertation inclut la Convention Citoyenne mais également des rencontres et ateliers avec toutes les parties prenantes d'Est Ensemble à partir du 4 octobre 2022.

La participation de tous les acteurs du territoire est une des clés de la définition d'une stratégie qui prenne pleinement en compte les enjeux locaux et porte les ambitions du territoire.

Le cœur du PCAET : le plan d'actions

Le plan d'actions est l'opérationnalisation de la stratégie climat-air-énergie du territoire : il rassemble les actions concrètes qui permettront d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus. Ces actions peuvent porter sur différents domaines :

- Le périmètre interne d'Est Ensemble et de ses communes (patrimoine bâti, achats publics, délégation de service public...)
- Le domaine de compétence de la collectivité (voir les compétences d'Est Ensemble en 1.2)
- Le territoire, pour inciter les acteurs locaux à engager des démarches vertueuses (sensibilisation, éducation, incitation financière)

Ce programme d'actions sera coconstruit à partir des enjeux mis en avant par la concertation avec les parties prenantes. Il reprendra les éléments issus de l'avis rendu par la Convention Citoyenne, les apports de la concertation avec les acteurs du territoire, ainsi que les contributions des services techniques des villes et d'Est Ensemble

Les actions issues de la concertation seront consignées sous forme de fiches-actions, comportant des objectifs temporels et des objectifs de résultat, des évaluations des gains espérés (économies d'énergies, réduction des émissions de GES ou de polluants, ...) et des estimations des besoins humains et financiers associés. Un plan d'actions spécifique sera construit sur le sujet de la qualité de l'air, pour répondre à l'exigence réglementaire de doter le territoire d'un Plan Air intégré au PCAET. Une nouvelle stratégie économie circulaire sera enfin intégrée en tant que thématique prioritaire au futur PCAET

La mise en place : suivi et évaluation

Une fois le plan d'actions validé par la métropole et la région, et après consultation des habitants pour recueillir leurs avis sur le plan, le nouveau PCAET sera adopté. Des indicateurs de suivi permettront d'observer l'impact du programme d'action sur les thématiques climat-air-énergie tout au long des six ans que dure le plan. Un bilan à mi-parcours sera produit au bout de trois ans pour évaluer son avancement.

Les modalités de la concertation préalable

Une concertation préalable sous l'égide de garants désignés par la CNDP

Est Ensemble a choisi de réaliser la concertation préalable sous l'égide de la **Commission nationale du débat public (CNDP)** en application des articles L. 121-8, L. 121-9 et L. 121-17.

A cet effet, la CNDP a désigné le 5 mai 2021 deux garants, Marie-Claire Eustache (contact : marie-claire.eustache@garant-cndp.fr) et Alain Rotbardt (contact : alain.rotbardt@garant-cndp.fr), pour assurer la qualité de l'information et la transparence des différents temps de concertation.

Un garant est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour **garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement**. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un ou plusieurs garants pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. Chaque tiers garant est lié à la CNDP par une

lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garants rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Les garants jouent un rôle de prescripteurs des modalités de la concertation. Ils veillent à la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement, l'inclusion de tous les publics concernés.

Les garants accompagnent Est Ensemble dans la définition des dispositifs et des méthodes de travail. Ils ont mené une étude de contexte en allant à la rencontre de tous les acteurs concernés afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux souhaitables de soumettre à la concertation.

En outre, ils ont guidé l'équipe de projet dans l'élaboration du présent dossier de concertation afin qu'il respecte le droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations mises à disposition du public.

Pendant la concertation, ils assurent son bon déroulement et valident les experts auditionnés. Dans le cadre de la première étape de la concertation préalable, ils ont participé aux Comité des protectrices et protecteurs de la Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité afin de garantir le respect du cadre, l'autonomie de la Convention et la transparence du processus de concertation. Ils ont rédigé un bilan de cette Convention Citoyenne et ont émis des recommandations pour le droit de suite, mais également pour son articulation avec la concertation préalable élargie à l'ensemble du territoire.

Dans le mois suivant la fin de la concertation préalable, ils rédigeront un bilan évaluant le processus et émettront des recommandations. Ce dernier sera transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs. Enfin, ils veilleront aux suites données à la Convention Citoyenne dans le comité de suivi.

En accord avec la CNDP, **la concertation préalable est structurée en deux temps** qui se dérouleront entre le 15 octobre 2021 et le 8 décembre 2022. Les deux étapes sont présentées ci-dessous.

La Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité comme première étape de la concertation préalable

Pour construire le futur écologique du territoire, Est Ensemble a souhaité impliquer les habitants à travers l'organisation d'une Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité qui a réuni un panel de 100 citoyens représentatifs du territoire. L'objectif : répondre au défi climatique en faisant appel à l'intelligence collective de citoyens représentatifs de toute la population.

Pour garantir l'indépendance des citoyens et la légitimité de la démarche, Est Ensemble s'est engagé sur 5 grands principes :

- Un tirage au sort réellement représentatif du territoire,
- Une transparence totale des débats,
- L'exigence que cette assemblée de citoyens co-élabore et produise des propositions sous une forme directement applicable,

- La neutralité des données et informations transmises aux membres de la convention pour éclairer leurs décisions,
- La présentation intégrale des recommandations de la Convention au Conseil territorial

Le mandat de la convention citoyenne était d'établir une série de mesures concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique dans le respect de la justice sociale et environnementale, en prenant en compte la biodiversité, dans les champs de compétence des villes et d'Est Ensemble.

La durée de la convention, le rythme des sessions et les intersessions

La convention citoyenne s'est déroulée sur 10 journées de travail, réparties en cinq sessions de deux jours, du 18 septembre 2021 au 30 janvier 2022. Les sessions ont eu lieu à l'Hôtel de territoire d'Est Ensemble et se sont déroulées en suivant 3 grandes étapes :

- Une première étape d'interconnaissance, introduction du dispositif et formation des citoyens pour le climat ;
- Une deuxième étape d'audition d'experts, des parties prenantes, débats, et formulation de propositions en groupes de travail ;
- Une troisième étape de production des mesures, présentation en plénière et validation.

Sur la base de l'expérience de la convention citoyenne nationale, une proposition de 5 thèmes de travail a été présentée aux citoyens lors de la première étape :

- Se loger
- Se nourrir et consommer
- Se déplacer
- Travailler et produire
- S'engager pour la transition de son territoire dans un esprit de justice sociale.

Ces thématiques constituaient des socles dont les participants ont pu s'emparer afin d'orienter leurs réflexions et mener leurs travaux. Pour se former sur ces sujets et leurs enjeux, les membres de la Convention ont été accompagnés par différents intervenants pendant toute la durée des travaux :

- Le comité de pilotage

Composé d'élus et d'agents d'Est Ensemble, le comité s'est assuré du bon déroulement des travaux du panel, a établi un règlement intérieur et l'a fait respecter. Il a été consulté à chaque étape, a validé le programme des sessions et les choix des intervenants extérieurs. Il s'est également référé au Comité des garants et protecteurs et a pris en compte leurs recommandations dans la mesure du possible.

- Les animateurs

Pour mener à bien cet exercice démocratique, Est Ensemble s'est appuyé sur l'expertise d'une agence spécialisée en participation citoyenne. L'équipe a co-élaboré et animé les sessions, facilité les débats et les séances de travail des citoyens. Des facilitateurs volontaires issus des différents services de la collectivité sont également venus prêter main-forte pour contribuer à l'animation et à la distribution de la parole en sous-groupes.

- Les experts

Pour former les citoyens, alimenter leurs débats et enrichir leurs réflexions, plus de soixante intervenants ont été invités : universitaires, associations, représentants des services des villes du territoire et d'Est Ensemble.

Entre chaque session, les citoyens ont pu explorer le territoire en participant à des intersessions : alternance de rencontres en présentiel, nouvelles auditions, visites de sites, et événements numériques. Imaginées comme des événements oxygénant pour les participants, ces intersessions ont été organisées selon des modalités d'investigation coconstruites et adaptées aux besoins d'information des citoyens.

Ils ont notamment pu arpenter les emblématiques Murs à pêches à Montreuil, visiter la Cité Maraîchère – un nouveau lieu dédié à l'alimentation durable à Romainville –, découvrir la géothermie à la chaufferie du Sipperec de Bobigny ou encore échanger avec les équipes de l'agence locale de l'énergie et du climat MVE. En collaboration avec des associations locales, ils ont aussi eu l'occasion de rencontrer les habitants du Praxinoscope, un habitat partagé autogéré en locatif social situé dans le Haut Montreuil ou encore de se rendre dans les locaux de Label Emmaüs, un site de vente en ligne solidaire situé à Noisy-le-Sec.

L'expérimentation « jeunes »

En réponse au constat que la transition démocratique et écologique ne saurait se faire sans les citoyens de demain, Est Ensemble - en partenariat avec l'association Démocratie Ouverte - a souhaité expérimenter des mécanismes innovants pour faire parler les jeunes et les générations futures au sein de la convention citoyenne pour le climat et la biodiversité.

Cette expérimentation a deux principaux objectifs :

- Innover sur la manière « d'aller vers » les jeunes et de parler à un public traditionnellement éloigné des institutions ;
- Innover sur la manière de porter la parole des générations futures.

La première étape de cette expérimentation s'est déroulée parallèlement à la convention citoyenne. Une quinzaine de jeunes du territoire ont réalisé un travail prospectif et artistique (impro, vidéo, etc.) dans une logique de coaching. Les objectifs de cette première étape étaient de :

- **Présenter les générations futures** aux citoyens de la convention ;
- **Enrichir les propositions citoyennes** par les contributions individuelles des jeunes, par leurs projections pour eux et plus largement pour les générations futures ;
- **Construire un témoignage sensible** selon le prisme des générations futures en réaction aux mesures finales proposées ;
- **Partager ce témoignage** devant les citoyens de la convention et les élus du territoire.

La seconde étape de l'expérimentation a démarré à la fin de l'été 2022. Avec l'appui de la DSDEN 93 et l'académie de Créteil, un Défi pour le Climat a été lancé auprès de neuf établissements scolaires du territoire (un par ville). Il vise à permettre aux élèves des collèges et lycées d'Est Ensemble de :

- **Découvrir** les enjeux environnementaux et les problématiques locales posées par la transition écologique à travers des ateliers de médiation scientifique ;
- **S'approprier** les travaux de la convention citoyenne et se familiariser avec les initiatives innovantes de la démocratie participative ;
- **Agir** concrètement en proposant des initiatives qui seront relayées aux communes membres de l'établissement public territorial Est Ensemble ;

- **Essaimer** sur le territoire afin de faire profiter le plus grand nombre de cette expérience inédite et sensibiliser sur les enjeux écologiques et démocratiques.

Transparence et évaluation du dispositif

La gouvernance de la convention citoyenne a prévu la constitution d'un groupe de 5 protectrices et protecteurs qui était composé de :

- Marie-Claire Eustache, Architecte urbaniste, co-garante de la CNDP ;
- Alain Rotbardt, Ingénieur expert, co-garant de la CNDP ;
- Matthieu Sanchez, Coordinateur animation centre social et ancien membre de la convention citoyenne pour le climat nationale ;
- Marie-Hélène Bacqué, Professeure des universités en sociologie et urbaniste ;
- Philippe Quirion, Directeur de recherche au CNRS et Président du Réseau Action Climat.

Le rôle des garants et protecteurs a été d'assurer :

- **Une observation active** : participation au processus de préparation, participation aux réunions de concertation, analyse des documents produits.
- **Un rappel du cadre** : rappel des règles de la concertation si nécessaire, soit au cours des réunions publiques, soit en marge de celles-ci et vérification du respect du cadre prévu par tous les participants.
- **Un recours** : intervention à la demande des participants en cas de litige sur le processus de concertation (qualité des comptes-rendus, qualité des échanges, respect du calendrier, respect d'une charte lorsqu'elle existe, etc.)
- **L'autonomie et l'indépendance** : avis et arbitrage des experts mobilisés lors de la convention, alerte de toute immixtion hors de son rôle des élus et des services de l'EPT Est Ensemble et des communes du territoire.

A l'issue de chaque session, ce collège de protectrices et protecteurs a formalisé dans 5 synthèses écrites ses réactions et recommandations concernant le déroulement des sessions passées puis celles à venir. Ces « mots du collège » étaient ensuite mis sur le site de la convention citoyenne et envoyé par mail aux conventionnels.

Les garants CNDP ont par ailleurs rédigé un bilan de cette convention citoyenne qui est disponible en annexe du dossier.

A l'issue des travaux de la convention, un comité de suivi a été créé afin d'assurer le suivi des recommandations de la convention citoyenne. Il est composé de protectrices et protecteurs, et de citoyens pour le climat volontaires.

La Charte de la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité

A l'issue de leurs travaux, les 100 citoyens ont formalisé une charte de la convention citoyenne pour le climat et la biodiversité d'Est Ensemble, remise et présentée officiellement aux élus le 16 février 2022. La charte contient plus de 200 propositions organisées en 7 thématiques. Découvrez ci-dessous les grandes lignes de l'avis citoyen et quelques-unes de leurs propositions :

• UN TERRITOIRE VÉGÉTALISÉ, AUX ESPACES VERTS PARTAGÉS ET CONVIVIAUX

Les citoyens de la Convention considèrent qu'il est indispensable de végétaliser beaucoup plus le territoire d'Est Ensemble pour quatre raisons : s'adapter aux pics de chaleurs qui vont être de plus en plus forts et répétés, proposer un cadre de vie de qualité, permettre le développement de davantage de biodiversité sur le territoire, et contribuer à la captation de carbone. C'est d'au – tant plus urgent qu'ils ont constaté une dégradation continue de la biodiversité sur le territoire au fil des dernières décennies. Ils jugent également essentiel d'arrêter de penser la biodiversité en sanctuaire : il faut lui permettre de circuler, en préservant les friches, les mauvaises herbes, les espèces sauvages – aussi petites soient elles. Dès lors, il faut cesser de vouloir tout domestiquer, tout enfermer, tout cloisonner, cesser d'être anthropocentrés et de vouloir dominer les autres espèces. Depuis trop longtemps, l'activité humaine détruit la faune et la flore, il est temps de respecter la vie animale et végétale, pour les générations futures et pour l'avenir de la planète.

Exemples de propositions :

- Développer les jardins partagés, comme des potagers, sur le territoire pour sensibiliser la population tout en créant du lien social
- Généraliser l'arrêt des pesticides dans l'entretien des parcs et des espaces verts
- Végétaliser les bâtiments publics et privés lorsque c'est possible et pertinent
- Faire du Canal de l'Ourcq un espace de sensibilisation sur la biodiversité, les déchets, etc.

• UN TERRITOIRE SOLIDAIRE QUI S'ENGAGE POUR UN HABITAT RÉNOVÉ ET ÉCO - RESPONSABLE

Sur le territoire d'Est Ensemble, les citoyens font état d'un réel manque de logements. Au-delà de ce constat, largement partagé en Île-de-France, il existe aussi beaucoup de logements privés en location en très mauvais état. Pour répondre en partie aux injustices très fortes présentes sur le territoire, la Convention souhaite faire de la rénovation énergétique du parc immobilier une priorité, en commençant par les logements les moins bien isolés, puis par la construction de logements neufs écoresponsables. Car la mixité du territoire est pour eux un élément de fierté. Pour la maintenir et répondre aux besoins des habitants les plus modestes, il faut que les plus précaires soient prioritaires sur le logement social et le logement privé vacant. Ils proposent aussi de mieux utiliser le parc de logements existants et d'adapter les manières d'habiter pour contribuer à cette optimisation. Est Ensemble a toujours été un territoire d'accueil exemplaire et doit le rester tout en inspirant d'autres collectivités. Enfin, ils soulignent la nécessité de davantage de solidarité entre les territoires. La création de logements, notamment sociaux, et leur répartition doivent être pensées de manière homogène à l'échelle de l'Île-de-France.

Exemples de propositions :

- Développer un « permis de louer » pour les logements privés afin de lutter contre les marchands de sommeil qui louent des biens insalubres et indécents
- Réaliser un état des lieux en temps réel des vacances dans les logements et bureaux, bâtiments publics ou privés
- Accompagner et encourager la création de projets d'habitats participatifs
- Récupérer l'eau de pluie dans les nouvelles constructions pour l'usage du bâtiment.

• UN TERRITOIRE QUI LIMITE L'USAGE DE LA VOITURE ET QUI DÉPLOIE LES MOBILITÉS ACTIVES

Afin de réduire l'empreinte carbone du territoire d'Est Ensemble, la charte de la Convention insiste sur la sensibilisation des habitants aux conséquences des déplacements sur le climat d'une part et sur la nécessité de l'évolution de l'offre de service d'autre part. Les citoyens souhaitent que l'abandon progressif de la voiture individuelle soit rendu possible, en passant d'abord par la réduction de son utilisation, via des aménagements spécifiques qui viendront renforcer les mobilités actives, des actions de sensibilisation puis par des politiques incitatives. Parallèlement, l'offre de transports en commun doit être de qualité : horaires réguliers et plus étendus, amélioration significative des liaisons entre communes du territoire et vers les sites d'emploi, meilleure accessibilité financière mais aussi pour les personnes à mobilité réduite. Pour cela, ils encouragent Est Ensemble à mener une politique très ambitieuse sur les mobilités actives. Des mesures incitatives devront être mises en place pour encourager la population à privilégier les moyens de déplacement écologiques comme le vélo. Surtout, ils insistent sur une approche sociale des mobilités, prenant en compte les personnes dépendantes de la voiture et des transports en commun. Ils proposent d'organiser une concertation de l'ensemble des parties prenantes et de consulter les citoyens.

Exemples de propositions :

- Développer le transport fluvial via des navettes (électriques) sur le canal
- Généraliser la limitation à 30km/h sur les axes qui le permettent
- Mettre en place des journées sans voiture sur le territoire une fois par mois et proposer la gratuité des transports en commun ce jour-là
- Organiser des événements "festifs" autour du vélo.

• UN TERRITOIRE « RÉSILIENT » QUI PROMeut UNE ALIMENTATION Saine

Les citoyens souhaitent qu'Est Ensemble s'engage pour devenir un territoire qui raccourcit ses circuits d'approvisionnement et offre à ses habitants une alimentation durable et de qualité. Ces choix contribuent à une meilleure santé et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre en limitant les transports. Il s'agit pour cela de relocaliser, sur le territoire ou à proximité, des productions qui peuvent l'être, en achetant des terres agricoles ou en mettant en place des fermes urbaines (Île-de-France et départements limitrophes). Ces grands changements doivent se traduire par une restructuration de l'offre de restauration scolaire. Des projets de changements de mode de production pour les cantines sont en cours de réflexion et Est Ensemble doit encourager ces initiatives. Proposer des repas à la cantine en circuits courts et sains permet d'éduquer les enfants, dès leur plus jeune âge, au bien manger et d'encourager le changement de pratiques à l'école mais aussi dans les familles. Ils souhaitent également un territoire qui réussit à sensibiliser ses citoyens aux problématiques de consommation alimentaire pour changer les habitudes. Car c'est aussi en changeant la demande que l'offre s'adaptera.

Exemples de propositions :

- Développer les partenariats/échanges avec des terres agricoles en Île-de-France ou à proximité de la région

- Inciter les villes à reprendre en main la restauration scolaire pour qu'elles contrôlent la qualité des produits, des emballages et du transport.
 - Obliger un repas 100% végétarien un jour par semaine à la cantine
 - Créer des ateliers découverte pour les familles sur les formes plus saines d'alimentation avec des produits de tous les jours et abordables.
- **UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, SOBRE ET QUI LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE**

Les citoyens ont l'ambition de faire d'Est Ensemble un territoire sobre et exemplaire en proposant des mesures fortes envers les acteurs économiques pour les inciter à limiter leur production de déchets. Cela doit se traduire par des offres et infrastructures suffisantes sur l'ensemble du territoire pour limiter le gaspillage, trier les déchets et permettre le réemploi des objets (poubelles de tri en nombre suffisant, ressourceries, ateliers de réparation d'objets, bacs de compost, consignes, etc.). Par ailleurs, si les infrastructures existent mais que les comportements ne suivent pas, les grands changements ne peuvent pas avoir lieu. Il est donc essentiel d'insister sur la sensibilisation et l'accompagnement à trier et limiter les déchets. Plus largement, la charte de la convention souligne l'importance d'engager une réflexion sur le modèle économique qui pousse sans cesse à acheter du neuf. C'est aussi une invitation à changer de regard et de mentalité : consommer moins mais mieux, réduire le suremballage et les déchets alimentaires, réparer et réutiliser les objets. Sur la question du numérique, les citoyens souhaitent également tendre vers plus de sobriété.

Exemples de propositions :

- Distribuer des paniers de fruits et légumes avec les invendus des marchés aux personnes qui en ont le plus besoin
- Mettre en place des « chèques réparation » à utiliser en priorité dans des structures identifiées sur le territoire
- Organiser des concours entre différentes villes pour déterminer celles qui ont produit le moins de déchets
- Mettre en place un système de gratification pour les bons gestes écologiques.

• **UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE, AVEC DES ACTEURS ET DES CITOYENS ENGAGÉS**

Réaliser une transition sur le territoire passe par l'implication de l'ensemble des acteurs, parmi lesquels les entreprises. Les citoyens souhaitent les inciter à être plus vertueuses et transparentes dans leurs activités. Est Ensemble doit accompagner les entreprises, salariés et porteurs de projets par des mesures incitatives, voire contraignantes, afin qu'ils renouvellent leurs pratiques vers des usages moins énergivores et qu'ils innover, tout en ayant un modèle économique stable. Un meilleur contrôle des entreprises financées ou prestataires d'Est Ensemble doit être mis en place pour les sélectionner. Dans les prochaines années, de nombreux secteurs d'activités seront amenés à évoluer. C'est une opportunité à saisir : anticiper pour accompagner les individus vers des métiers plus sobres, relevant de l'économie sociale et solidaire et prônant un modèle économique en accord avec les enjeux environnementaux. Une des idées phares des citoyens est de générer cette dynamique à l'échelle locale en créant la Cité du climat d'Est Ensemble, un lieu emblématique dédié à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité. En complément de ce lieu, la collectivité doit aussi proposer des actions de sensibilisation à destination de tous les publics, dans le but de générer une prise de conscience globale.

Exemples de propositions :

- Créer une cité du climat d'Est Ensemble
 - Sensibiliser les salariés des entreprises et les entrepreneurs du territoire en proposant des stages d'informations
 - Former des enfants ambassadeurs du climat qui se feront les porte-paroles des bonnes pratiques écologiques auprès de la famille et du voisinage
 - Développer des activités d'agriculture urbaine : ruches, sensibilisation à la biodiversité et au compost en privilégiant les espaces partagés.
- **UN TERRITOIRE QUI DÉVELOPPE LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

L'énergie est au centre de nos usages quotidiens, dans les activités, dans les logements mais aussi dans les transports. Cette thématique est donc apparue comme prioritaire tout en étant intrinsèquement liée aux actions à mener sur les aspects d'aménagement, d'habitat, de mobilités et de modification en profondeur des entreprises. Les collectivités territoriales et les services publics doivent donner l'exemple en achetant des énergies renouvelables, en prenant en compte ces enjeux dans les marchés publics ou dans la conception et la construction des bâtiments publics. Dans un premier temps, les citoyens estiment qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic complet sur le potentiel des énergies renouvelables pour avoir une vision précise des besoins et des possibilités de développement sur le territoire. À plus long terme, il s'agit de massifier leur utilisation. Ils soulignent en particulier le potentiel des sources d'énergie comme la géothermie, les pompes à chaleur, le solaire et, dans une moindre mesure, la biomasse qui peut permettre de valoriser les déchets organiques. Ces développements permettraient de tendre vers une plus grande autonomie énergétique.

Exemples de propositions :

- Identifier l'ensemble des surfaces de toiture qui peuvent accueillir des panneaux solaires sur les 9 communes
- Utiliser les déchets comme ressource énergétique
- Développer les pompes à chaleur en surface
- Systématiser l'utilisation d'énergies renouvelables pour tous les bâtiments des services publics du territoire.

L'adoption des mesures par le Conseil de Territoire d'Est Ensemble

Après plusieurs semaines d'appropriation des propositions, d'examen par les services et de concertation avec les élus référents, Est Ensemble a présenté les recommandations et les mesures proposées par la convention au Conseil territorial du 24 mai 2022. La collectivité a présenté au vote sa réponse sous la forme d'une série d'engagements. Votées à l'unanimité, seules 12 des quelque 220 mesures ont été écartées, et ce en raison de projets déjà en cours de réalisation, hors des compétences de la collectivité ou en opposition avec la démarche environnementale du territoire.

→ [Retrouvez ici la délibération complète des engagements d'Est Ensemble en réponse aux propositions de la Convention citoyenne locale](#)

→ [Découvrez ici la Charte de la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité](#)

Le droit de suite

Est Ensemble entend associer les citoyennes et citoyens de la CCLC au processus de révision du PCAET pour garantir le droit de suite de l'avis qu'ils ont élaboré. Bien que les modalités de ce droit de suite soient toujours en cours de définition, des temps d'échanges et comités de pilotage ont déjà eu lieu à la suite de la convention citoyenne afin de préparer la mise en place de ces mesures et la suite de la concertation du PCAET. Les participants de la Convention ont été invités et des représentants volontaires ont participé à ces échanges.

La création d'une commission mixte sous forme d'observatoire de la Convention est prévue à l'automne 2022. Les citoyennes et citoyens de la Convention pourront ainsi se réunir avec les élus et les services des villes et de l'EPT pour suivre la mise en place des mesures votées au Conseil du territoire ainsi que l'élaboration du nouveau PCAET.

Afin d'articuler le travail de la Convention avec la deuxième étape de la concertation, Est Ensemble communiquera le calendrier et les modalités de la concertation aux citoyennes et citoyens de la Convention, et leur proposera de présenter leurs travaux aux habitants et parties prenantes lors des réunions et ateliers qui auront lieu en novembre et décembre 2022. Les axes stratégiques issus de la Convention nourriront cette deuxième étape de la concertation, qui se positionnera sur les diagnostics réalisés et l'évaluation du PCAET en cours réalisée, afin d'enrichir les scénarios et le plan d'actions du PCAET révisé. Les livrables issus de ces deux étapes de concertation constitueront le socle du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La deuxième étape de la concertation

La deuxième étape de la concertation invitera les parties prenantes du territoire (citoyens, institutions, associations, entreprises) à enrichir la stratégie territoriale afin de fixer pour le territoire des objectifs climatiques ambitieux et de lui permettre d'atteindre les objectifs nationaux et européen de neutralité carbone et de sobriété énergétique.

Cette étape a pour but d'élargir le débat autour des mesures du nouveau Plan Climat en allant à la rencontre des habitants et des parties prenantes à travers des méthodes de participation citoyenne innovantes. Elle poursuit les objectifs suivants :

- **Inform**er les citoyens, acteurs et partenaires de la démarche et de ses productions
- **Mobiliser** toutes les parties prenantes autour de la transition territoriale, pour une action qui dépasse les seules compétences de la collectivité
- **Valoriser** les expériences et les compétences des citoyens, acteurs et partenaires du territoire sur les sujets climat air énergie
- **Prendre** en compte les enjeux spécifiques au territoire, à ses habitants, acteurs et partenaires
- **Coconstruire** un plan d'actions opérationnel, connecté aux réalités du terrain

Elle aura lieu **du 4 octobre au 8 décembre 2022** sous forme d'animations et d'ateliers sur le territoire. Elle se composera notamment de 3 réunions territoriales et 4 ateliers thématiques, de micros-trottoirs, de débats mobiles, de débats d'initiative citoyenne et du site Internet de la concertation préalable sur lequel les citoyens et acteurs pourront consulter l'ensemble des données mises à disposition du public (ce dossier de concertation, ses annexes, mais également les comptes-rendus des différentes

rencontres qui se dérouleront sur le territoire). Il sera également possible de déposer des observations, questions, auxquelles Est Ensemble répondra dans les jours suivants.

Les réunions territoriales

Afin d'informer et de former la population et les acteurs du territoire aux problématiques climatiques et environnementales et de faire remonter les enjeux locaux, 3 sessions pédagogiques sous forme de réunions territoriales seront organisées sur le territoire. Celles-ci seront accessibles à tout public et viseront la sensibilisation des citoyens. Elles seront réparties géographiquement sur le territoire pour faciliter la participation de tous. Elles seront également l'occasion de communiquer sur l'ensemble de la concertation et d'inciter les habitants à participer aux autres briques de concertation.

Les réunions territoriales se dérouleront aux dates et lieux indiqués ci-dessous :

- Mardi 8 novembre de 18h à 20h à la Bibliothèque Elsa Triolet, salle polyvalente, 102 avenue Jean Lolive, 93500 Pantin
- Jeudi 10 novembre de 18h à 20h à l'Espace Marcel Chauzy, Esplanade Claude Fuzier, 93140 Bondy
- Lundi 14 novembre de 18h à 20h à l'Hôtel de Territoire, salle du Conseil, 100 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville

Les habitants résidents sur le territoire d'Est Ensemble pourront s'inscrire aux réunions territoriales en remplissant un formulaire en ligne sur le site <https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/assemblees/demarche-climat>.

Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques permettront de recentrer les travaux de la convention citoyenne autour des enjeux règlementaires du PCAET et d'ainsi dégager les leviers d'actions du territoire.

A partir des enjeux identifiés par les diagnostics, des orientations présentées par la charte de la Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité, les parties prenantes du territoire seront invitées à opérationnaliser la stratégie territoriale afin de coconstruire un programme d'actions capable d'atteindre les objectifs climatiques métropolitains, régionaux, nationaux et européens.

Les ateliers réuniront des représentants des différentes parties prenantes du territoire selon chaque thématique : associations, agents et élus des villes, acteurs économiques, conseils de quartiers, institutions, membres de la convention citoyennes, habitants.

Quatre thématiques ont été prédéfinies en accord avec les axes prioritaires identifiés par la Convention Citoyenne et les obligations règlementaires du PCAET :

- 1. Se loger et travailler à Est Ensemble
 - Le résidentiel et la précarité énergétique
 - L'industrie et le tertiaire
 - Les énergies renouvelables
 - Promotion, communication, agir avec les partenaires
- 2. Se déplacer à Est Ensemble (atelier organisé dans le cadre de la concertation du PCAET et du Plan Local de Mobilité)
 - Les transports en commun

- Les voitures et la ZFE, les bornes de recharge
- Les propositions alternatives : marche, vélo, covoiturage
- Promotion, communication, agir avec les partenaires
- 3. Consommer sur le territoire d'Est Ensemble
 - L'économie circulaire dans les filières à enjeux (biodéchets, BTP, réemploi/réparation...)
 - L'alimentation
 - La collecte, le traitement et la valorisation des déchets
 - Promotion, communication, agir avec les partenaires
- 4. S'adapter au changement climatique à Est Ensemble
 - Les îlots de chaleur urbains et les ressources en eau
 - La qualité de l'air
 - La protection des populations sensibles
 - Promotion, communication, agir avec les partenaires

Les ateliers thématiques auront lieu aux dates indiquées ci-dessous :

- Le 17 novembre - « Se déplacer », 18h-20h30 - Salle Sogeres, Hôtel de territoire d'Est Ensemble, 100 av Gaston Roussel, 93230 Romainville
- Le 24 novembre - « Se loger et travailler », 18h-20h30 - Salle des pas perdus, Hôtel de ville de Bagnolet, Place Salvador-Allende, 93170 Bagnolet
- Le 1er décembre - « Consommer », 18h-20h30 - Hall de la Bibliothèque Robert Desnos, 14 Bd Rouget de Lisle, 93100 Montreuil
- Le 8 décembre - « S'adapter au changement climatique », 18h-20h30 - Hôtel de Ville de Romainville, pl. de la Laïcité, 93230 Romainville

Les habitants résidents sur le territoire d'Est Ensemble pourront s'inscrire aux réunions territoriales en remplissant un formulaire en ligne sur le site <https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/assemblees/demarche-climat>.

Les micros-trottoirs et les débats mobiles

Ces rencontres sur le territoire permettront de mobiliser les citoyens moins sollicités par les processus de concertation traditionnels. Des micros-trottoirs et débats mobiles seront déployés sur l'espace public pour toucher les citoyens n'ayant pas la possibilité ou le réflexe de participer sur la plateforme numérique ou ne pouvant pas se déplacer pour participer aux ateliers et réunions territoriales. En interrogeant des passants dans l'espace public via un questionnaire, la concertation pourra recueillir l'avis de tous.

Les débats mobiles auront lieu aux dates et lieux indiqués ci-dessous :

- Le 4 octobre – Place de la pointe, Pantin, de 13h à 16h
- Le 6 octobre – Marché Croix de Chavaux, Place de la Croix de Chavaux, Montreuil, le matin et sur le stand du Budget Participatif, 19 rue Paul Langevin, Les Lilas, de 16h30 à 18h30
- Le 8 octobre – Semaine Européenne du Développement Durable, 17 rue François Mitterrand, Bagnolet, de 13h à 18h
- Le 9 octobre, 12ème édition du Vide-greniers, Rue Valérie Cuif, Noisy-le-Sec, de 8h à 18h

- Le 15 octobre, Fête de quartier, Mail Hôtel de ville, Bobigny, de 14h à 18h

Les habitants résidents sur le territoire d'Est Ensemble qui ne pourront pas se rendre aux débats mobiles mais souhaitant participer, pourront répondre au questionnaire en ligne sur le site <https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/assemblees/demarche-climat>.

Les micros-trottoirs auront lieu aux dates et lieux indiqués ci-dessous :

- Le 5 octobre dans le quartier Trois Communes – Fabien à Montreuil, Romainville et Noisy-le-Sec
- Le 11 octobre à la sortie du Lycée Professionnel Leo Lagrange à Bondy
- Le 12 octobre sur le Marché Place des découvertes à Noisy-le-Sec
- Le 14 octobre dans le quartier Le Plateau – Les Malassis – La Noue à Bagnolet et Montreuil
- Le 15 octobre dans le quartier Sept Arpents – Stalingrad à Le Pré Saint-Gervais et Pantin
- Le 17 octobre à la sortie du Lycée Polyvalent Liberté à Romainville

Les débats d'initiative citoyenne

Afin de diffuser largement le travail de diagnostic du PCAET et les enjeux environnementaux mis en avant par ces études, tout en collectant les suggestions des citoyens sur les sujets climat, air, énergie, Est Ensemble partagera une boîte à outils à destination des citoyens, associations et instances consultatives du territoire. Les citoyens pourront alors animer des réunions multiples, appelées « débats d'initiative citoyenne », et ainsi diffuser la démarche de concertation du PCAET le plus largement possible dans toutes les villes d'Est Ensemble.

Cette boîte à outil s'adressera :

- Aux citoyens
- Aux conseils de quartier
- Aux équipes d'Est Ensemble et des communes membres
- Aux associations
- A tous les relais pertinents du territoire

Elle se composera de synthèses des enjeux climat-air-énergie sur chaque thème, d'exemples d'actions déjà mises en place sur le territoire ou identifiées suite à la Convention Citoyenne, d'une proposition de déroulé type de réunion de concertation et d'un formulaire type de remontée d'informations pour aider à la capitalisation de chaque réunion. Les dates de ces débats seront envoyées à Est-Ensemble (concertationprealablepcaet@est-ensemble.fr) avant leur tenue et les comptes rendus devront être envoyés sous huitaine à l'issue de chaque réunion. Ils seront mis en ligne sur le site de la concertation par Est Ensemble.

Une **session de formation** à l'utilisation de cette boîte à outils sera organisée le **13 octobre de 18h à 19h** à L'Hôtel de territoire d'Est Ensemble. Une deuxième session aura lieu le **17 octobre à 18h en visioconférence** et sera enregistrée afin de pouvoir diffuser le dispositif plus largement possible et mise en ligne sur le site de la concertation.

Les participants pourront s'inscrire aux sessions de formation via un lien disponible sur le site <https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/assemblees/demarche-climat>.

Le site Internet dédié et la communication avec le public

Une plateforme numérique de la concertation a été créée pour mettre à disposition les documents, et comptes-rendus de réunions permettant d'informer, d'interroger et consulter le public tout au long de la concertation : <https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/>.

Le dossier de concertation ainsi que ses annexes y sont mis en ligne et accessibles à tous 15 jours avant le démarrage de la concertation. Il en va de même de l'ensemble des modalités prévues. Le public pourra adresser ses observations et propositions par voie électronique à Est Ensemble (concertationprealablePCAET@est-ensemble.fr), ou contacter directement les garants de la CNDP (marie-claire.eustache@garant-cndp.fr et alain.rotbardt@garant-cndp.fr). Les questions formulées et les réponses apportées seront publiées sur le site internet et seront consultables par tous.

La clôture et le bilan de la concertation préalable

Un bilan de la concertation sera établi par les garants de la CNDP dans le mois suivant la fin de la concertation préalable. Il sera mis à disposition du public sur la plateforme numérique de la concertation et sur les sites d'Est Ensemble et de la CNDP.

Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées. Il doit également présenter le choix de méthodes participatives retenues par Est Ensemble et ses différences avec les recommandations des garants. Il mentionne les évolutions du projet sur lesquelles Est Ensemble s'est engagé. Il met l'accent sur la manière dont ce dernier a pris en compte – ou non – les prescriptions des garants. Le bilan formule par ailleurs des recommandations sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre jusqu'à l'étape suivante qui sera la participation du public par voie électronique (PPVE) portant sur le dossier de révision du PCAET. Le bilan est joint au dossier de participation du public par voie électronique.

La concertation préalable s'achève avec la réponse d'Est Ensemble aux demandes de précisions et aux recommandations contenues dans le bilan et les enseignements tirés de la concertation, deux mois après la publication de ce dernier. Cette réponse doit également être publiée sur le site de la CNDP ainsi que sur le site d'Est Ensemble et jointe, avec le bilan, au dossier de participation du public par voie électronique.

Les étapes ultérieures

La rédaction du projet de PCAET ainsi que son évaluation environnementale auront lieu à l'issue de la concertation préalable et se termineront en mars 2023. Le projet de PCAET finalisé, intégrant les engagements pris par la collectivité territoriale à l'issue de la concertation préalable, et en particulier de la convention citoyenne, comprendra notamment un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions, un dispositif de suivi et d'évaluation. Il fera l'objet d'une mise à disposition du public sous la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE) après avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), de la Métropole du Grand Paris et du Conseil Régional Île-de-France sur la plateforme numérique. Le public sera ainsi invité à s'informer et réagir. Des modalités complémentaires au registre électronique pourront être mises en œuvre pour l'occasion. **L'adoption du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Est Ensemble est ainsi prévue à l'automne 2023.**

Le calendrier général de la concertation préalable

Le calendrier prévisionnel de la révision et de la concertation du PCAET d'Est Ensemble est présenté ci-après :

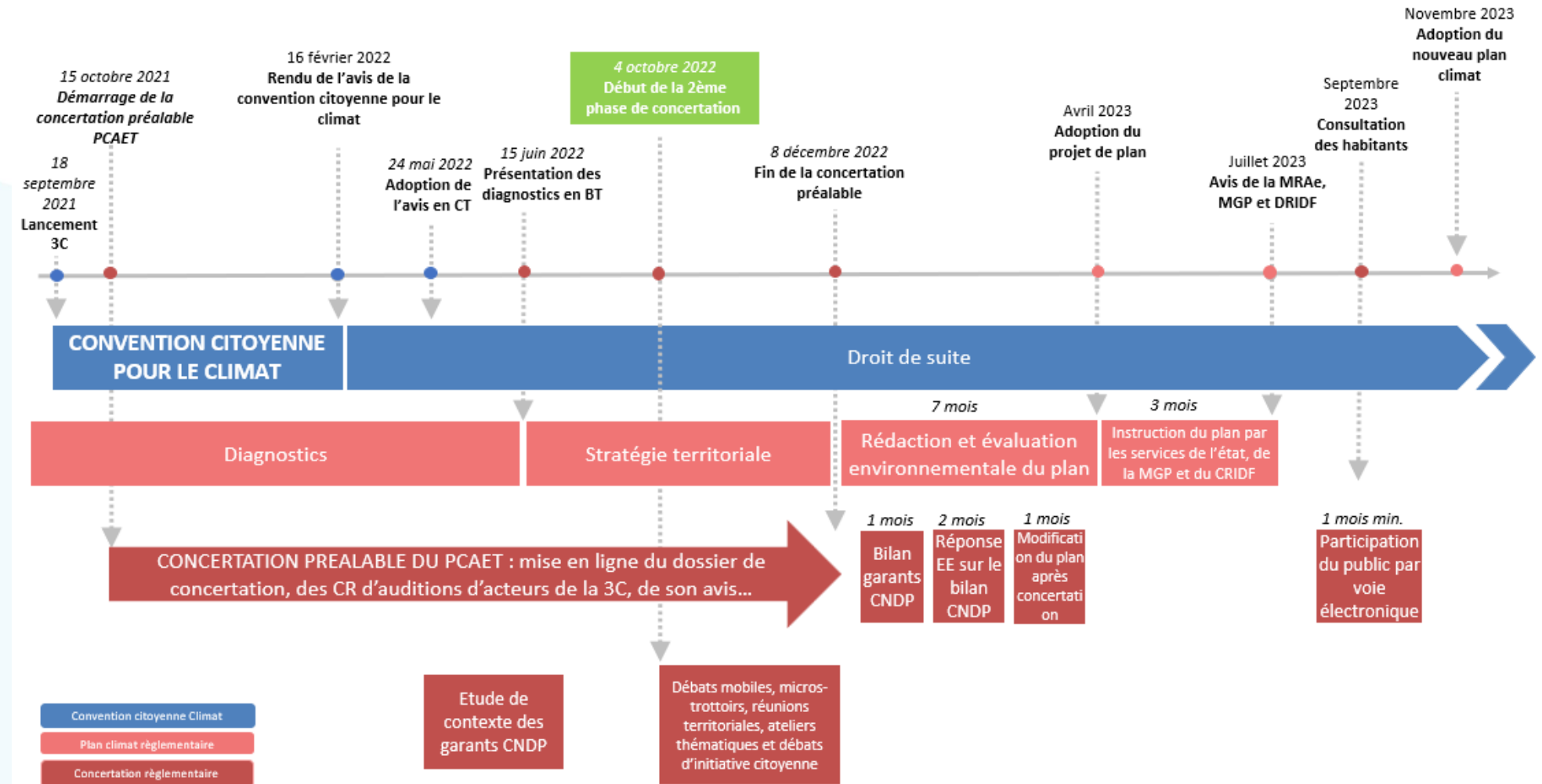


Figure 25 Le calendrier prévisionnel de la révision du PCAET

Le calendrier de la deuxième phase de la concertation préalable

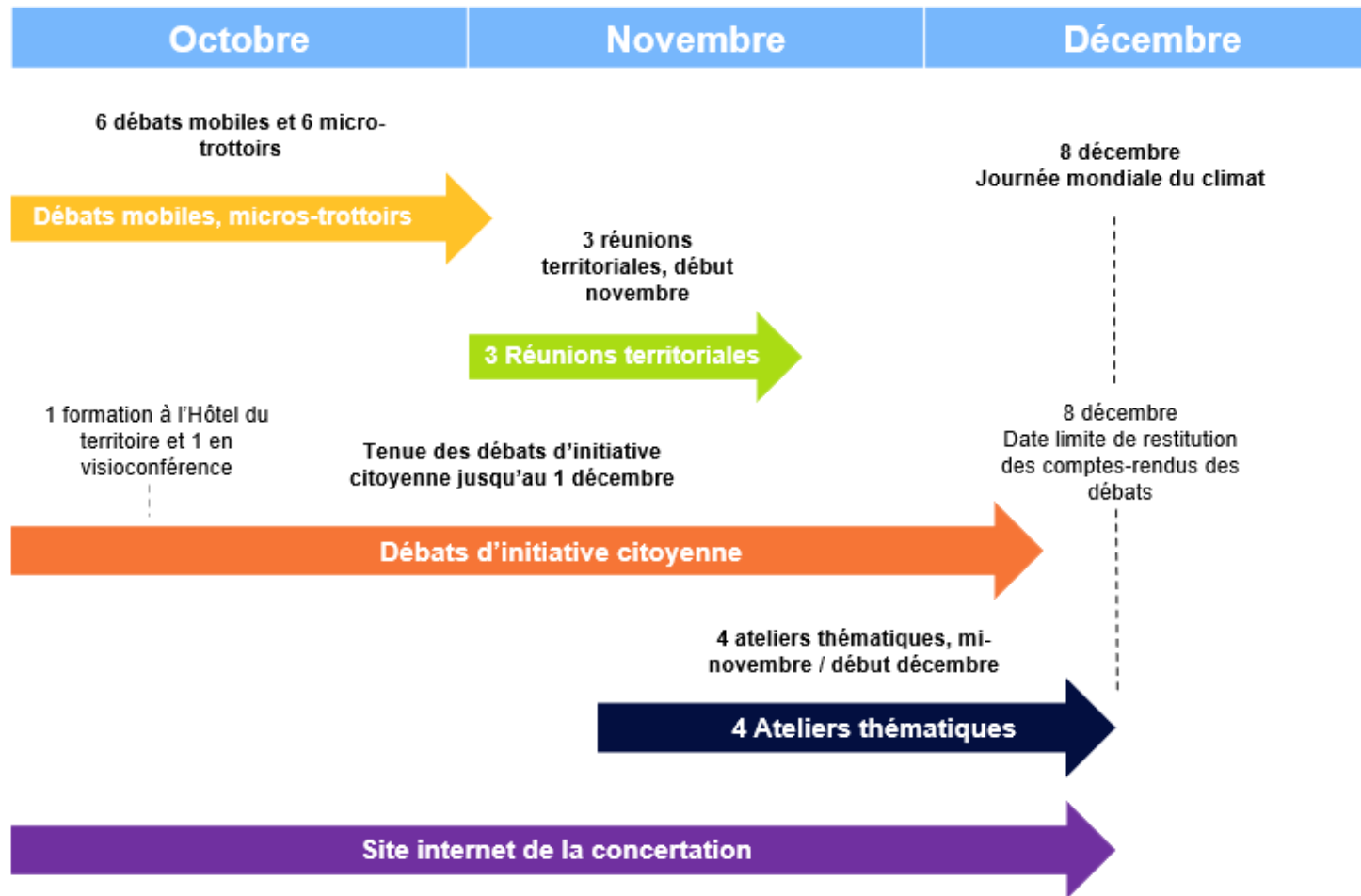


Figure 26 Le calendrier de la deuxième phase de la révision du PCAE

